

production. This must be kept up to the highest possible maximum.

I am sure that if we tackle this problem with the same energy, sincerity and determination as we tackled far greater problems during the war, not only will we succeed but millions of lives will be saved and much will be done toward achieving the purpose for which we are here: the prevention of future wars.

I support the report with much pleasure and in the hope that, because of it, this time next year hundreds of thousands of children will be alive who otherwise might have died.

The continuation of the discussion was adjourned to the next meeting.

The meeting rose at 11.50 p.m.

FIFTY-FIFTH PLENARY MEETING

Held on Wednesday, 11 December 1946, at 4 p.m.

CONTENTS

	<i>Page</i>
143. World shortage of cereals and other foodstuffs: report of the Second Committee: resolution (continuation)	1119
144. Authorization of the Economic and Social Council to request advisory opinions of the International Court of Justice: report of the Sixth Committee: resolution	1123
145. Privileges and immunities of members of the International Court of Justice, the Registrar, officials of the Registry, assessors, the agents and counsel of the parties and of witnesses and experts: report of the Sixth Committee: resolution	1123
146. Pensions of the members of the International Court of Justice: report of the Joint Fifth and Sixth Committee: resolution	1124
147. Agreement between the United Nations and the Carnegie Foundation concerning the use of the premises of the Peace Palace at The Hague, and concerning the repayment of loans: report of the Joint Fifth and Sixth Committee: resolution	1124
148. Report of the Committee on UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration): report of the Second Committee: resolution	1124
149. Political rights of women: report of the Third Committee: resolution	1127
150. Accessions to the Convention on the Privileges and Immunities of the United Nations: report of the Sixth Committee: resolution	1128

le paient de leur vie. Il faut aussi tout mettre en œuvre pour augmenter la production, qui doit être maintenue au niveau le plus élevé possible.

Je suis sûr que si nous nous attaquons à ce problème, avec la même énergie, la même sincérité et la même résolution que celles dont nous avons fait preuve lorsqu'il s'est agi de problèmes beaucoup plus vastes au cours de la guerre, non seulement nous réussirons, mais des millions de vies humaines seront sauvées, et nous aurons fait un grand pas vers le but que s'est donné notre Assemblée: empêcher de nouvelles guerres.

J'approuve avec satisfaction le rapport qui vient d'être présenté, et j'espère qu'ainsi, l'année prochaine à pareille époque des centaines de milliers d'enfants seront encore en vie, qui, à défaut de pareille mesure, seraient sans doute morts de faim.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 23 h. 50.

CINQUANTE-CINQUIEME SEANCE PLENIERE

Tenue le mercredi 11 décembre 1946, à 16 heures.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
143. Pénurie mondiale de céréales et autres denrées alimentaires. Rapport de la Deuxième Commission. Résolution (suite)	1119
144. Autorisation accordée au Conseil économique et social de demander des avis consultatifs à la Cour internationale de Justice. Rapport de la Sixième Commission. Résolution	1123
145. Privilèges et immunités des membres de la Cour internationale de Justice, du Greffier, des fonctionnaires du Greffe, des assesseurs, des agents et conseils des parties, ainsi que des témoins et des experts. Rapport de la Sixième Commission. Résolution	1123
146. Pensions des membres de la Cour internationale de Justice. Rapport de la Commission mixte des Cinquième et Sixième Commission. Résolution	1124
147. Accord entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie concernant l'usage des locaux du Palais de la Paix à La Haye, et le remboursement d'emprunts. Rapport de la Commission mixte des Cinquième et Sixième Commissions: Résolution	1124
148. Rapport du Comité de l'UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration). Rapport de la Deuxième Commission. Résolution	1124
149. Droits politiques de la femme. Rapport de la Troisième Commission. Résolution	1127
150. Adhésions à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Rapport de la Sixième Commission. Résolution	1128

	<i>Page</i>
151. Progressive development of international law and its codification: report of the Sixth Committee: resolution	1128
152. Provisional financial regulations of the United Nations: report of the Fifth Committee: resolution	1132
153. Administration of the International Court of Justice: report of the Joint Fifth and Sixth Committee: resolution	1132
154. Report of the Security Council: report of the First Committee: resolution	1133
155. Draft declaration on the Rights and Duties of States: report of the First Committee: resolution	1133
156. Establishment of an International Children's Emergency Fund (postponement of the discussion)	1134
157. The crime of genocide: report of the Sixth Committee: resolution	1134
158. Economic reconstruction of devastated areas: report of the Second Committee: resolution	1135
159. Draft declaration on fundamental human rights and freedoms: report of the Joint First and Third Committee: resolution	1139
160. Application of Article 27 of the Charter (postponement of the discussion): question of procedure concerning the debates	1140
161. Affirmation of the principles of international law recognized by the Charter of the Nürnberg Tribunal: report of the Sixth Committee: resolution	1144

President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

143. World shortage of cereals and other foodstuffs: report of the Second Committee: resolution (documents A/213 and A/213/Corr.1) (continuation)

The PRESIDENT (*translated from French*): The first item on the agenda is the continuation of the discussion of the report of the Second Committee on the world shortage of cereals and other foodstuffs (annex 49).

The first speaker is Mr. Corominas, representative of Argentina.

Mr. COROMINAS (Argentina) (*translated from Spanish*): Argentina wishes to make it perfectly clear that she placed before the Economic and Financial Committee of the General Assembly a draft resolution to the effect that countries producing agricultural machinery should make it available to the food-producing countries, so that the latter in their turn would be encouraged to increase their food production and the resultant increase could reach the peoples in need of food.

This draft resolution proposed by the Argentine delegation was considered in the appropriate sub-committee, together with other proposals submitted by other Members of the United Nations assembled here; and the resolution now before the General Assembly constitutes a basic charter of the principles which could be established on this agrarian matter.

	<i>Pages</i>
151. Développement progressif du droit international, et sa codification. Rapport de la Sixième Commission. Résolution	1128
152. Règlement financier provisoire de l'Organisation des Nations Unies. Rapport de la Cinquième Commission. Résolution	1132
153. Administration de la Cour internationale de Justice. Rapport de la Commission mixte des Cinquième et Sixième Commissions. Résolution	1132
154. Rapport du Conseil de sécurité. Rapport de la Première Commission. Résolution	1133
155. Projet de Déclaration sur les droits et devoirs des Etats. Rapport de la Première Commission. Résolution	1133
156. Création d'un Fonds international de secours à l'enfance (ajournement de la discussion)	1134
157. Le crime de génocide. Rapport de la Sixième Commission. Résolution	1134
158. Reconstruction économique des régions dévastées. Rapport de la Deuxième Commission. Résolution	1135
159. Projet de déclaration sur la liberté et les droits fondamentaux de l'homme. Rapport de la Commission mixte des Première et Troisième Commissions. Résolution	1139
160. Application de l'Article 27 de la Charte (renvoi de la discussion). Question relative à la procédure des débats	1140
161. Confirmation des principes de droit international reconnus par le statut de la Cour de Nuremberg. Rapport de la Sixième Commission. Résolution	1144

President: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

143. Pénurie mondiale de céréales et autres denrées alimentaires. Rapport de la Deuxième Commission. Résolution (documents A/213 et A/213/Corr.1) (suite de la discussion)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du rapport de la Deuxième Commission sur la pénurie mondiale de céréales et autres denrées alimentaires (annexe 49).

Le premier orateur est M. Corominas, représentant de l'Argentine.

M. COROMINAS (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): L'Argentine désire qu'il soit parfaitement établi qu'elle a présenté à la Commission des questions économiques et financières de l'Assemblée générale un projet de résolution tendant à demander aux pays fabriquant des machines agricoles de mettre ces machines à la disposition des pays agricoles, pour que ces derniers puissent accroître leur production et que cette production ainsi accrue puisse parvenir aux peuples dépourvus de denrées alimentaires.

Ce projet de résolution, présenté par l'Argentine, a été examiné par la sous-commission intéressée en même temps que d'autres propositions des Etats Membres; et la résolution dont l'Assemblée générale est saisie constitue la charte fondamentale des principes que l'on a, dans cette question agraire, pu définir.

Argentina believes that there can be no cereal "surpluses" so long as the majority of the world's population remains under-nourished; it also believes that the problem of the so-called surpluses of cereals must be solved not by reducing production, but by increasing world consumption, and simultaneously raising the standard of living throughout the world.

Argentina once more affirms her opinion that, throughout the world, food should be produced and sold at prices adequate to remunerate the producers, not at unduly high prices liable to affect the price levels on which economic interchanges are based.

We have stated on more than one occasion that the object of production is not profit for food-producing or machinery-producing countries, however legitimate such profit may be: the true object of agricultural or industrial production is to serve and liberate men, not to enslave them.

Argentina at one time held that the word "political" should not be mentioned in the declaration now before us for approval; however, loyal to her democratic principles, she yielded to the decision of the majority. Nevertheless, I wish to stress here our view that it is neither acceptable nor tolerable that any State in the world should make use of agricultural or industrial production for the purpose of political coercion, disturbing to the internal peace of other countries.

Argentina is a producer of cereals, a very large producer; that is precisely why she is anxious to safeguard her own production for the benefit of the consumer countries. We hope never to see again the tragic epitaph which was placed on a certain farmer's tomb: "Here lies Farmer Juan, who died of hunger because he produced too much wheat." This is typical of what has often happened in the world. Farmers ought never to die of hunger because they sowed wheat to save others from hunger.

It is our desire to produce foodstuffs at prices which remunerate the producer; we desire to feed the world with our products, to work our land with agricultural machinery from the countries which produce it, and to do so under economic arrangements which we respect and in which we play our due part.

The basic charter on agriculture which is now before the Assembly for approval is not the outcome of any biased thinking by any one State or any one delegation; it is the result of human anxiety to satisfy the human need for better understanding and better nourishment.

The PRESIDENT (*translated from French*):

L'Argentine croit qu'il ne peut exister des "excédents" de céréales tant que la plus grande partie de l'humanité est sous-alimentée; elle croit également qu'il est nécessaire de résoudre le problème dit des excédents de céréales non par la réduction de la production, mais par une augmentation de la consommation mondiale, en élevant simultanément le niveau de vie des peuples.

L'Argentine affirme, de nouveau, que les denrées alimentaires produites dans le monde doivent se vendre à des prix rémunérant les efforts du producteur sans doute, mais non à des prix indûment élevés, susceptibles de fausser les prix de base des échanges économiques.

Nous avons affirmé, en maintes occasions, que les bénéfices réalisées par les pays producteurs de denrées alimentaires, ou par ceux qui produisent des machines, pour légitimes qu'ils puissent être, ne sont pas le but de la production même; le véritable but de la production agricole, aussi bien que de la production industrielle, est de libérer l'homme et non de l'asservir.

L'Argentine a compris, à un moment donné, que l'on ne voulait pas faire figurer le mot "politique" dans la déclaration que nous approuverions ici; il va de soi qu'elle s'est inclinée devant le vote de la majorité, suivant fidèlement la ligne de conduite que lui trace sa foi démocratique. Je dois toutefois dire ici qu'il n'est ni acceptable, ni tolérable qu'un Etat quelconque, dans le monde, utilise sa production agricole ou sa production industrielle à des fins politiques de coercion et trouble la paix intérieure des autres peuples.

L'Argentine est un pays producteur de céréales, grand producteur de céréales. Pour cette raison même nous désirons défendre, pour le bien des peuples consommateurs de denrées alimentaires, notre propre production. Nous ne désirons pas qu'on puisse répéter cette phrase douloureuse, gravée en épitaphe sur la tombe d'un cultivateur: "Ici repose Juan le fermier, mort de faim pour avoir trop récolté." Cette phrase symbolise un phénomène dont le monde est bien souvent témoin. Les agriculteurs ne doivent pas mourir de faim s'ils sèment du blé pour sauver les hommes de la faim.

Nous voulons produire des denrées alimentaires à des prix rémunérant le producteur; nous voulons alimenter le monde avec le produit de nos récoltes, nous voulons équiper nos campagnes avec les machines agricoles des pays industriels qui les fabriquent, tout cela à l'intérieur d'un système économique auquel nous nous conformons et dans lequel nous avons notre rôle.

La charte agraire fondamentale qui est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale n'est pas le fruit de la conception individuelle d'un seul Etat, ce n'est pas le fruit de la conception d'une seule délégation: c'est le fruit de l'inquiétude humaine, du souci de satisfaire le besoin qu'éprouve l'humanité d'une meilleure entente et d'une meilleure alimentation.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai plus d'orateurs inscrits

I have no more speakers on my list. However, I see that the representative of France wishes to speak.

Mr. HOFFHERR (France) (*translated from French*): The French delegation gives its full support to the resolution on foodstuffs. It considers that the principles set out in this text contain the essentials of a policy of international co-operation in the field of nutrition.

My country is resolved to implement all the provisions of this text, and I feel I must emphasize that France is only temporarily dependent upon assistance from abroad.

Before the war France was self-supporting. Our agricultural products supplied eighty-seven per cent of the national consumption, and the remaining thirteen per cent was provided by imports from our colonies. Our own soil met the requirements of the population in wheat, sugar, potatoes, vegetables, meat and milk, while our colonies provided us with fats.

Our national resources provided a satisfactory nutritional level which varied between 3,100 and 3,200 calories, but it was always an insufficiently varied diet, particularly with regard to milk and fruit. We all know, however, that the sign of a true rise in the standard of living of the population is not the volume of its consumer products, but much more their increasing variety and diversification.

During the war, suspension of foreign trade, abandonment of cultivation, outworn agricultural equipment and the levies of the enemy, reduced to a dangerous level this consumption which, as I have said, was already insufficiently varied. In 1944, available food represented only sixty-five per cent of the total pre-war consumption of the population. Our rations did not exceed half a pound of bread a day, five grammes of fats a day, and about two hundred grammes of meat a month. Even after the liberation, official allocations in the towns did not exceed 1,200 calories, and the actual level of consumption remained under 2,000 calories.

These food privations have affected, and will continue to affect for some time, the physical condition of the French people, whether this is apparent or not, and in order to re-establish our normal condition, we need an increased diet.

My country notes with gratitude the measures envisaged in the resolution for assistance to under-nourished peoples. For our own part, we intend to observe the rules set out in this document in order to regulate consumption and to check a rise in prices.

We are pursuing a policy which imposes severe limits on the use of foodstuffs, both in quality and quantity. Two years after the war, rationing is still in force, a rationing which aims to take into account the needs of the least well-to-do economic categories.

sur ma liste. Je constate cependant que le représentant de la France désire prendre la parole.

M. HOFFHERR (France): La délégation française donne son entier appui à la résolution sur les produits alimentaires. Elle estime que les principes énoncés dans ce texte contiennent l'essentiel d'une politique de coopération internationale dans le domaine de l'alimentation.

Mon pays est résolu à mettre en pratique toutes les prescriptions contenues dans ce texte, et je crois devoir souligner que la France n'est que temporairement tributaire d'une aide extérieure.

Avant la guerre, elle se suffisait à elle-même. La production agricole métropolitaine couvrait quatre-vingt-sept pour cent de la consommation française, et elle se complétait par des apports coloniaux dans la mesure de treize pour cent. Notre sol pourvoyait aux besoins de la population en blé, en sucre, en pommes de terre, en légumes, en viande et en lait, alors que nos colonies nous approvisionnaient en matières grasses.

Les ressources nationales permettaient une alimentation satisfaisante, qui variait entre 3.100 et 3.200 calories, mais une alimentation d'une diversité insuffisante, notamment en lait et en fruits. Or, chacun sait que le signe de l'élévation véritable du niveau de vie d'une population, ce n'est pas le volume de ses produits de consommation, mais beaucoup plus leur variété et leur diversification croissantes.

Pendant la guerre, l'interruption des relations avec l'étranger, le manque d'agriculture, l'usage du matériel agricole et les prélèvements faits par l'ennemi ont restreint dangereusement cette consommation qui, comme je l'ai dit, était déjà insuffisamment variée. En 1944, les disponibilités ne représentaient plus que soixante-cinq pour cent de la consommation de la population avant la guerre. Nos rations ne dépassaient pas une demi-livre de pain par jour, cinq grammes de matières grasses par jour, et à peu près deux cents grammes de viande par mois. Même après la libération, les attributions officielles ne dépassaient pas, dans les villes, 1.200 calories, et le niveau réel de consommation demeurait inférieur à 2.000 calories.

Ces privations alimentaires ont eu des répercussions, et en auront encore longtemps, sous une forme apparente ou non, sur la physiologie de la France; et pour retrouver notre condition normale, nous avons besoin d'un régime alimentaire élargi.

Mon pays prend donc acte, avec reconnaissance, des mesures prévues dans la résolution pour venir en aide aux peuples sous-alimentés. De son côté, il entend observer les prescriptions qui figurent dans ce texte afin de réglementer la consommation et de brider la hausse des prix.

Il poursuit une politique qui limite sévèrement, qualitativement et quantitativement, l'usage des denrées. Deux ans après la guerre, le rationnement se poursuit, un rationnement qui s'efforce de prendre en considération les besoins des catégories économiques les moins fortunées.

In accordance with the resolution before you, France will take the necessary steps to limit the reduction of cultivated areas. We must, however, point out that the abandonment of poor land and the increase of pastures at the expense of cultivated land are the inevitable and natural results of our shortage of manpower.

In order that my country may be able to meet its obligations, it must therefore be helped to pursue its policy of immigration. It must also be helped to replace outworn agricultural equipment, if its production effort is to be encouraged. Moreover—and I shall return to this later—only increased allocations of coal will enable French factories to meet the needs of the agricultural population in fertilizers and equipment.

I must repeat that the supply of coal to Europe governs and conditions not only the industrial effort of the continent, but even the implementation of the resolution on agriculture submitted to the Assembly today. It must be recognized that this resolution is as yet incomplete. It mentions only incidentally the increase of purchasing power of needy peoples as being one of the essential conditions of a just distribution of available commodities. But this purchasing power depends, especially in my country, on new openings for exports, on markets which must become available, particularly for luxury agricultural products.

Lastly, I would add that this resolution deals only with immediate help; with direct aid to meet requirements in the very near future. But we think that this Assembly will soon be faced with greater and wider tasks. Soon we shall have to establish a long-term food policy which will seek to remedy certain long-standing deficiencies and which will enable us in the future to avoid these appeals for charity, these calls for help from one people to another, which too often take the form of paternalism. All this will necessitate a careful study of the modifications which should be introduced in each country in order to direct the production of various commodities in accordance with a humane policy of international nutrition.

We still do not know, and in spite of the efforts made, this resolution does not specify, which bodies will be entrusted with executing this policy. These bodies will be numerous. Their representatives have spoken in our Committees, and we should like their powers and functions to be defined at an early date.

For the present we are called upon to vote on a resolution which will be supplemented by other recommendations, dealing with the transfer of the activities of UNRRA and with the reconstruction of devastated areas.

Some people will be tempted to belittle the importance of these texts. We are not disposed to do likewise. A recommendation means both a little and a great deal. It is not a matter of indifference that for several weeks, in drafting committee, in committee, in meetings which were

Conformément à la résolution dont vous êtes saisis, la France fera le nécessaire pour limiter la réduction des emblavures. Nous devons toutefois vous signaler que l'abandon des terres pauvres, l'accroissement des herbages aux dépens des labours, constituent la conséquence inévitable, la conséquence naturelle, de l'absence de la main-d'œuvre.

Il faudra donc aider mon pays à poursuivre sa politique d'immigration si on veut lui permettre de faire face à ses obligations. Il conviendra aussi de l'aider à remplacer un matériel agricole vieilli si on veut encourager son effort de production. Mais, et je me réserve de revenir plus tard sur ce point, seules des allocations accrues de charbon mettront les usines françaises en mesure de réapprovisionner le monde rural en engrais et en matériel agricole.

Il faut le répéter, l'approvisionnement de l'Europe en charbon commande et conditionne non seulement l'effort industriel de l'Europe, mais même l'exécution de la résolution agricole qui est soumise aujourd'hui à l'Assemblée. Cette résolution, il faut le reconnaître, demeure incomplète. Elle ne mentionne que très incidemment l'accroissement du pouvoir d'achat des peuples nécessiteux parmi les conditions indispensables d'une saine répartition des denrées disponibles. Or, ce pouvoir d'achat dépend, notamment pour mon pays, de possibilités nouvelles d'exportation, de marchés qui doivent s'ouvrir, tout spécialement aux denrées agricoles de luxe.

J'ajoute enfin que cette résolution ne vise que le secours immédiat, le secours direct correspondant aux nécessités prochaines des jours qui viennent. Or, on nous permettra de penser que des tâches plus vastes et plus larges attendent bientôt cette Assemblée. Demain vous aurez à concevoir une politique d'alimentation à long terme qui tend à combler certains déficits, aujourd'hui permanents, et qui permette dans l'avenir d'éviter ces appels à la charité, ces appels d'assistance de peuple à peuple qui prennent trop souvent la forme du paternalisme. Tout cela nécessitera une étude attentive des modifications qu'il conviendra d'introduire dans chaque pays pour orienter la production de différentes denrées en fonction d'une politique humaine de nutrition internationale.

Nous ne savons pas encore, et cette résolution, malgré certains efforts, ne le précise pas, quels seront les organismes chargés de poursuivre cette politique. Ces organismes seront nombreux. Leurs représentants sont venus parler dans nos comités et nous voudrions bien que leurs attributions et leur rôle propre fussent bientôt définis.

Pour l'instant, nous sommes appelés à voter une résolution qui va être complétée par d'autres recommandations concernant la succession des activités de l'UNRRA et la restauration des régions dévastées.

Certains seront tentés d'incriminer la vanité de ces textes. Nous ne sommes pas disposés à les suivre. Une recommandation, c'est peu et c'est beaucoup. Il n'est pas indifférent que pendant plusieurs semaines, en comité de rédaction, en commission, au travers de séances parfois

sometimes heated, the representatives of fifty-four countries have agreed to study at length the position of under-nourished peoples and to evolve an international policy intended to remove deficiencies and to distribute surpluses.

We may say of such debates that, although they have not, perhaps, had much effect, they prove that, unnoticeably and sometimes without our knowledge, the atmosphere is changing, and that an international system of mutual aid is gradually coming into being.

The French delegation will vote for the resolution before us, for the resolution on the transfer of the activities of UNRRA and for the resolution on the reconstruction of devastated areas, because these three resolutions complement each other, because, in spite of the inadequacy of their terms and the lack of precision in the executive machinery which they envisage, they give this Assembly a new mission, a mission of economic responsibility, and because they are gradually preparing the way, not only for a peace-time system of law, but also for an increasingly definite peace-time economic system.

The PRESIDENT (*translated from French*): If no one opposes the resolution, and if there is no amendment, I can consider it as adopted unanimously.

Decision: The resolution was adopted unanimously.

144. Authorization of the Economic and Social Council to request advisory opinions of the International Court of Justice: report of the Sixth Committee: resolution (document A/201)

The PRESIDENT (*translated from French*): The Rapporteur is not present, but you have the document before you (annex 59). I would remind you that the last paragraph of the resolution reads as follows:

"Therefore the General Assembly authorizes the Economic and Social Council to request advisory opinions of the International Court of Justice on legal questions arising within the scope of the activities of the Council."

Decision: The resolution was adopted unanimously.

145. Privileges and immunities of members of the International Court of Justice, the Registrar, officials of the Registry, assessors, the agents and counsel of the Parties and of witnesses and experts: report of the Sixth Committee: resolution (document A/202)

The PRESIDENT (*translated from French*): You have the document before you (annex 51). The resolution is quite a long one. I can read it,

ardentes, les représentants de cinquante-quatre pays aient accepté de se pencher longuement sur la situation des peuples sous-alimentés et d'envisager une politique internationale destinée à combler les déficits et à répartir les excédents.

De tels débats, ne peut-on pas dire, bien qu'ils n'aient peut-être pas développé leurs effets, qu'ils prouvent que, insensiblement et sans que nous nous en doutions toujours, l'atmosphère se modifie et qu'une économie internationale d'assistance prend peu à peu conscience d'elle-même.

La délégation française votera la résolution qui lui est soumise, comme elle votera la résolution sur la succession des activités de l'UNRRA et la résolution sur la reconstruction des régions dévastées, parce que ces trois résolutions se complètent et que, malgré l'insuffisance de leurs termes et l'imprécision du mécanisme d'exécution qu'elles prévoient, elles investissent cette Assemblée d'une mission nouvelle, d'une mission de responsabilité économique et que, ainsi, peu à peu, elles préparent la naissance, à côté du droit de la paix, d'une économie de la paix qui prend conscience d'elle-même.

Le PRÉSIDENT: Si personne ne s'oppose à la résolution, et s'il n'y a pas d'amendement, je puis la considérer comme adoptée à l'unanimité.

Décision: La résolution est adoptée à l'unanimité.

144. Autorisation accordée au Conseil économique et social de demander des avis consultatifs à la Cour internationale de Justice. Rapport de la Sixième Commission. Résolution (document A/201)

Le PRÉSIDENT: Le Rapporteur n'est pas présent, mais vous avez tous le document sous les yeux (annexe 50). Je vous rappelle que le dernier paragraphe de la résolution est le suivant:

"L'Assemblée générale, en conséquence, autorise le Conseil économique et social à demander à la Cour internationale de Justice des avis consultatifs sur des questions juridiques qui se poseraient dans le cadre de l'activité du Conseil."

Décision: La résolution est adoptée à l'unanimité.

145. Privilèges et immunités des membres de la Cour internationale de Justice, du Greffier, des fonctionnaires du Greffe, des assesseurs, des agents et conseils des parties ainsi que des témoins et des experts. Rapport de la Sixième Commission. Résolution (document A/202)

Le PRÉSIDENT: Vous avez tous le document sous les yeux (annexe 51). Il s'agit d'une résolution assez longue. Je puis en donner lecture, si

if the Assembly wishes, but I imagine that you are all acquainted with it already.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

146. Pensions of the members of the International Court of Justice: report of the Joint Fifth and Sixth Committee: resolution (document A/217)

The PRESIDENT (*translated from French*): The resolution is to the effect that the General Assembly adopts the proposals regarding the pensions of the members of the International Court of Justice, as they appear in Annex 1 to the report (annex 52).

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

147. Agreement between the United Nations and the Carnegie Foundation concerning the use of the premises of the Peace Palace at The Hague, and concerning the repayment of loans: report of the Joint Fifth and Sixth Committee: resolution (document A/219)

The PRESIDENT (*translated from French*): The resolution before the General Assembly approves the agreement between the United Nations and the Carnegie Foundation concerning the use of the Peace Palace at The Hague, and concerning the repayment of loans as set forth in annexes A and B of the report (annex 53).

I call upon Mr. Winiewicz, representative of Poland.

Mr. WINIEWICZ (Poland): In our view the agreement concerning the loan contracted by the League of Nations should be settled separately within the Common Plan of Assets and Liabilities of the League, and not as suggested in the report. We could approve of the agreement which does not relate to the loan. But, as we do not intend to prolong this debate and introduce amendments, we shall abstain from voting.

The PRESIDENT (*translated from French*): If no one else wishes to speak, I shall consider the resolution as adopted unanimously, with the abstention of Poland.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

148. Report of the Committee on UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration): report of the Second Committee: resolution (document A/223)

The PRESIDENT (*translated from French*): The next item is the discussion of the Second

l'Assemblée le désire, mais je suppose que vous en avez tous pris connaissance.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

146. Pensions des membres de la Cour internationale de Justice. Rapport de la Commission mixte des Cinquième et Sixième Commissions. Résolution (document A/207)

Le PRÉSIDENT: La résolution tend à ce que l'Assemblée générale adopte les propositions relatives au régime de pensions des membres de la Cour internationale de Justice telles qu'elles figurent à l'annexe 1 du rapport (annexe 52).

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

147. Accord entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie concernant l'usage des locaux du Palais de la Paix à La Haye, et le remboursement d'emprunts. Rapport de la Commission mixte des Cinquième et Sixième Commissions. Résolution (document A/219)

Le PRÉSIDENT: La résolution soumise à l'Assemblée générale approuve l'accord intervenu entre les Nations Unies et la Fondation Carnegie au sujet de l'usage des bâtiments du Palais de la Paix à La Haye, et du remboursement des emprunts qui figurent aux annexes A et B du rapport (annexe 53).

Je donne la parole à M. Winiewicz, représentant de la Pologne.

M. WINIEWICZ (Pologne) (*traduit de l'anglais*): La délégation polonaise estime que l'accord relatif à l'emprunt contracté par la Société des Nations devrait être traité, à part, dans le cadre du projet commun de transfert des avoirs de la Société des Nations et non comme le propose le rapport. Nous ne pourrions donner notre approbation à l'accord que si la partie relative à l'emprunt était supprimée. Toutefois, comme nous ne voulons pas prolonger ce débat en présentant des amendements, nous nous abstenons de voter.

Le PRÉSIDENT: Si personne ne demande la parole, je considère la résolution comme adoptée à l'unanimité, avec abstention de la Pologne.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

148. Rapport du Comité de l'UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration). Rapport de la Deuxième Commission. Résolution (document A/223)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de la Deuxième Commis-

Committee's report on the report of the Committee on UNRRA (annex 54).

I call upon Mr. Sanjines, representative of Bolivia, Rapporteur.

Mr. SANJINES (Bolivia), Rapporteur (*translated from French*): The resolution contained in this report is as follows:

"The General Assembly, at its twenty-first plenary meeting, on 1 February 1946, established a Committee to encourage support of UNRRA during the final stages of its work.

"The General Assembly has now received a report on the work of the Committee and has noted with satisfaction the extent to which Member Governments have supported the activities of UNRRA and have thus contributed so substantially to the relief and rehabilitation of those countries which had been devastated by the war.

"The General Assembly has learned from the report of the Committee that, although expected contributions have been realized in very large measure, a small proportion has not yet been made available, and that the Chairman of the Committee has been requested to draw the attention of the governments concerned to the desirability of completing their contributions in order that UNRRA might receive the full amount required for the completion of its activities.

"The General Assembly, therefore,

Warmly thanks the Chairman and members of the Committee on UNRRA for their efforts in fulfillment of the task entrusted to them;

"Urges Member Governments concerned to consider sympathetically the communication from the Chairman of the Committee on UNRRA and to make available the balance of their expected contributions in order that UNRRA may have at its disposal for the completion of its task the full amount recommended by the UNRRA Council."

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Winiewicz, representative of Poland.

Mr. WINIEWICZ (Poland): The representatives of many countries spoke in the Committee, with the greatest praise for the work of UNRRA. The voice of Poland was not missing.

The Polish delegation, however, feels that it is its duty to take the floor once more in this meeting to thank again all the countries which helped UNRRA to become such a great success.

No one who has not been in eastern Europe can realize the extent and dimensions of the devastation left there as a heritage of the war. No one can imagine the disastrous consequences of the war on the very roots of the national economies of all those countries. Can you, for instance, imagine the fate of my own country,

sur le rapport du Comité de l'UNRRA (annexe 54).

Je donne la parole à M. Sanjines, représentant de la Bolivie, Rapporteur.

M. SANJINES (Bolivie) (Rapporteur): La partie résolutive du rapport est la suivante:

"L'Assemblée générale, au cours de sa vingt et unième séance plénière, le 1er février 1946, a constitué une Commission chargée de faciliter l'œuvre de l'UNRRA au cours des derniers mois de son existence.

"L'Assemblée générale est maintenant en possession d'un rapport sur les travaux du Comité et constate avec satisfaction l'importance de l'aide que les Gouvernements des Etats Membres ont apportée à l'UNRRA, contribuant ainsi de manière considérable à fournir des secours aux pays dévastés par la guerre et à faciliter leur reconstruction.

"L'Assemblée générale, par le rapport du Comité, a pu voir que, si une très grande partie des contributions attendues ont été versées, il reste encore une petite partie qui n'a pas été versée, et que le Président du Comité a été invité à attirer l'attention des Gouvernements intéressés sur le fait qu'il serait à désirer qu'ils complètent le versement de leurs contributions en vue de permettre à l'UNRRA de réunir le total des fonds indispensables à l'achèvement de ses travaux.

"L'Assemblée générale, en conséquence,

Remercie vivement le Président et les membres du Comité de l'UNRRA pour les efforts qu'ils ont fournis en s'acquittant de la tâche qui leur avait été confiée.

"Demande instamment aux Gouvernements des Etats Membres intéressés d'accueillir favorablement la communication du Président du Comité de l'UNRRA, et de verser le solde de leurs contributions attendues en vue de permettre à l'UNRRA de disposer, pour achever ses travaux, du total des fonds prévus par le Conseil de l'UNRRA."

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Winiewicz, représentant de la Pologne.

M. WINIEWICZ (Pologne) (*traduit de l'anglais*): A la Commission, les représentants de nombreux pays ont adressé les plus grands éloges à l'UNRRA pour l'œuvre qu'elle a accomplie, et la Pologne n'a pas manqué d'y joindre les siens.

Toutefois, la délégation polonaise estime qu'il est de son devoir de prendre la parole une fois de plus devant cette Assemblée, pour remercier de nouveau tous les pays qui ont aidé l'UNRRA à s'acquitter si magnifiquement de sa mission.

Il est impossible à celui qui n'a pas été en Europe orientale de se faire une idée de l'étendue et de l'ordre de grandeur des destructions que la guerre y a causées. Personne ne peut imaginer les conséquences désastreuses que la guerre a eues sur les fondements mêmes de l'économie nationale de tous ces pays. Essayez,

of Poland, which, besides the ruination of towns and villages, has been crippled by the loss of about twenty per cent of its 1939 population. This would mean twenty-five per cent of the present population of my country.

The help of UNRRA came as a great blessing to all of us in Eastern Europe. The whole organization was, at the same time, an outstanding and magnificent manifestation of world solidarity and a demonstration of the feelings of those who suffered less towards those whose suffering was so great.

On behalf of the Polish Government, I wish to take this opportunity to thank all those countries whose contributions to UNRRA enabled Poland to survive and to get on her feet again. We shall not forget that. Our gratitude is deep for friendly feelings and deeds. And allow me to say here, that we understood that that help was, to a certain degree, a reward for the contribution of Poland to the common victory, a contribution which was definitely out of proportion to its capacity.

I want to have your permission to single out in our gratitude one of the nations which contributed most, the United States of America. On behalf of my people, I thank the United States, the United Kingdom, Canada and other contributing countries.

Finally, our deep gratitude goes out to those men and women of goodwill who brought to war-shattered Europe the material help, to those who have shown understanding of the needs of all the distressed nations, including all the refugees and displaced persons. The material help of UNRRA gave them food, the understanding of UNRRA personnel gave them, once more, the conviction that humanity had not become an empty word.

Poland regretfully received notice of the end of the work of UNRRA. There are very important reasons and arguments which would still favour the continuation of the existence of this important organization. The die is cast, however, and we do not propose to reverse the situation. The resolution which is before us and which the Polish delegation supports, urges, however, that outstanding payments be made so that UNRRA may complete the programme which is not yet completed.

In general, the Polish delegation expresses the hope that the spirit of international economy and welfare, solidarity, co-operation and assistance may survive and that all concerned may realize that although UNRRA is going to be dissolved, the needs which this organization was de-

par exemple, d'imaginer le sort de ma patrie, la Pologne, dont les villes et les villages sont en ruines et qui, au surplus, est paralysée par la perte d'environ vingt pour cent des habitants qu'elle comptait en 1939, soit vingt-cinq pour cent de sa population actuelle.

L'aide apportée par l'UNRRA a été pour toutes les populations d'Europe orientale un grand bienfait. L'ensemble de l'Organisation était en même temps un exemple remarquable et magnifique de solidarité mondiale, une preuve de la compassion de ceux qui ont moins souffert pour ceux qui ont été si durement éprouvés.

Au nom du Gouvernement polonais, je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte de remercier tous les pays dont la contribution à l'UNRRA a permis à la Pologne de survivre et de se relever. Cela, nous ne l'oublierons pas. Nous avons une profonde gratitude pour l'aide amicale, morale et matérielle qui nous a été donnée. Permettez-moi d'ajouter ici que nous avons eu le sentiment que cette aide était, dans une certaine mesure, une récompense donnée à la Pologne pour la part qu'elle avait prise dans la lutte et la victoire communes, part qui incontestablement dépassait ses moyens normaux.

Permettez-moi aussi d'exprimer la gratitude toute particulière de la Pologne envers un des pays qui ont fourni les contributions les plus importantes à l'œuvre de l'UNRRA: les Etats-Unis d'Amérique. Au nom du peuple polonais, je remercie les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et les autres pays qui ont contribué à cette œuvre.

Nous avons enfin une profonde gratitude envers les hommes et les femmes de bonne volonté qui ont apporté une aide matérielle à l'Europe ravagée par la guerre, à ceux qui ont manifesté leur compréhension des besoins de toutes les nations dans la détresse et, en particulier, des besoins de tous les réfugiés et personnes déplacées. L'aide matérielle fournie par l'UNRRA a permis de nourrir ces populations, et la compréhension qu'a montrée le personnel de l'UNRRA leur a donné la preuve que les mots "sentiments d'humanité" ne sont pas devenus une expression vide de sens.

C'est avec regret que la Pologne a été avisée que l'UNRRA était sur le point de terminer ses travaux. Il existe des raisons très fortes, et l'on pourrait invoquer des arguments très puissants en faveur du maintien de cette importante organisation. Toutefois, le sort en est jeté et nous ne demandons pas que l'on revienne sur cette décision. La résolution dont l'Assemblée est saisie, et que la délégation polonaise appuie, réclame toutefois instamment le paiement des contributions arriérées en vue de permettre à l'UNRRA d'achever le programme dont l'exécution n'est pas complète.

D'une manière générale, la délégation polonaise forme le vœu que les hommes continuent de penser sur le plan international dans le domaine économique et social, que l'esprit de solidarité, de coopération et d'assistance mutuelle survive, et que tous les intéressés com-

signed to meet still exist, thus barring the way to the implementation of the great principle—freedom from want.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Dendramis, representative of Greece.

MR. DENDRAMIS (Greece) (*translated from French*): As the representative of a country which has suffered so much from the war, I wish to pay my grateful tribute to the humanitarian organization of UNRRA, which has given so much help to my country. I also wish to associate myself with the remarks of the representative of Poland, and to thank all the countries which, by their contributions, have facilitated and made possible the success of UNRRA's task.

The PRESIDENT (*translated from French*): I take it that the Assembly will adopt unanimously the resolution before us?

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

149. Political Rights of Women: report of the Third Committee: resolution (document A/220)

The PRESIDENT (*translated from French*): In the absence of the Rapporteur, Mrs. Lionaes, representative of Norway, I shall read the draft resolution included in the report (annex 55).

"The General Assembly,

"Whereas

"In the Preamble of the Charter the peoples of the United Nations have reaffirmed faith in the equal rights of men and women, and in Article 1 it is stated that purposes of the United Nations are, among others, to achieve international co-operation in promoting and encouraging respect for human rights and for fundamental freedoms for all without distinction as to sex, and to be a centre for harmonizing the actions of nations in the attainment of these common ends,

"Whereas

"Certain Member States have not yet granted to women political rights equal to those granted to men,

"Therefore:

"(a) Recommends that all Member States, which have not already done so, adopt measures necessary to fulfil the purposes and aims of the Charter in this respect by granting to women the same political rights as to men;

"(b) Invites the Secretary-General to communicate this recommendation to the governments of all Member States."

Does any representative wish to speak? Then I consider the resolution to be adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

prennent que, bien que l'UNRRA soit sur le point d'être dissoute, les besoins pour lesquels elle avait été créée subsistent et sont un obstacle à la mise en œuvre du grand principe de l'affranchissement du besoin.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Dendramis, représentant de la Grèce.

M. DENDRAMIS (Grèce): En ma qualité de représentant d'un pays qui a tant souffert de la guerre, je désire payer mon tribut de gratitude à l'organisation humanitaire qu'est l'UNRRA; elle a rendu tant de services à mon pays. Je désire également m'associer aux paroles du représentant de la Pologne et remercier tous les pays qui, par leur contribution, ont rendu facile et possible l'accomplissement de la mission de l'UNRRA.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que l'Assemblée adoptera à l'unanimité la résolution qui nous est proposée?

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

149. Droits politiques de la femme. Rapport de la Troisième Commission. Résolution (document A/220)

Le PRÉSIDENT: En l'absence de Mme Lionaes, représentante de la Norvège, Rapporteur, je donne lecture du projet de résolution inclus dans le rapport (annexe 55).

"L'Assemblée générale,

"Considérant que

"Dans le Préambule de la Charte, les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans l'égalité des droits de l'homme et de la femme et que, dans l'Article 1, ils déclarent qu'un des buts des Nations Unies est de réaliser la coopération internationale en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de sexe, et d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes;

"Considérant que

"Certains Etats Membres n'ont pas encore accordé aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes;

"En conséquence

"(a) Recommande que tous les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait prennent les mesures nécessaires pour réaliser les buts et les fins de la Charte à ce sujet en accordant à la femme les mêmes droits politiques qu'à l'homme;

b) Invite le Secrétaire général à transmettre cette recommandation aux Gouvernements de tous les Etats Membres."

Si personne ne demande la parole, je considérerai la résolution comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

150. Accessions to the Convention on the Privileges and Immunities of the United Nations; report of the Sixth Committee: resolution (document A/221)

The PRESIDENT (*translated from French*): In the absence of the Rapporteur, Mr. Bailey, I shall read the conclusion of the resolution, as embodied in the report (annex 56):

"The General Assembly, therefore, Invites Members of the United Nations to accede at as early a date as possible to the Convention on the Privileges and Immunities of the United Nations;

"Recommends that Members, pending their accession to the Convention, should follow, so far as possible, the provisions of the Convention in their relations with the United Nations, its officials, the representatives of its Members and experts on missions for the Organization."

If no one wishes to speak I shall consider the resolution as adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

151. Progressive development of international law and its codification: report of the Sixth Committee: resolution (document A/222)

The PRESIDENT (*translated from French*): The next item is the discussion of the Sixth Committee's report on the progressive development of international law and its codification (annex 57).

The Sixth Committee recommends the General Assembly to adopt the following resolution:

"The General Assembly,

"Resolves to establish a Committee of sixteen Members of the United Nations to be appointed by the General Assembly on the recommendation of the President, each of these Members to have one representative on the Committee;

"Directs the Committee to study:

"(a) The methods by which the General Assembly should encourage the progressive development of international law and its eventual codification;

"(b) Methods of securing the co-operation of the several organs of the United Nations to this end;

"(c) Methods of enlisting the assistance of such national or international bodies as might aid in the attainment of this objective;

"and to report to the General Assembly at its next regular session.

"Requests the Secretary-General to provide such assistance as the Committee may require for its work."

150. Adhésions à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Rapport de la Sixième Commission. Résolution (document A/221)

Le PRÉSIDENT: En l'absence du Rapporteur M. Bailey, je vais donner lecture de la conclusion de la résolution qui figure au Rapport (annexe 56):

"L'Assemblée générale, en conséquence,

"Invite les Membres des Nations Unies à adhérer le plus tôt possible à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

"Recommande que les Membres, en attendant leur adhésion à la Convention, observent, dans toute la mesure du possible, les dispositions de la Convention dans leurs rapports avec l'Organisation des Nations Unies, ses fonctionnaires, les représentants de ses Membres et les spécialistes que l'Organisation envoie en mission."

Si personne ne demande la parole, je considérerai la résolution comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

151. Développement progressif du droit international, et sa codification. Rapport de la Sixième Commission. Résolution (document A/222)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la Sixième Commission sur le développement progressif du droit international et sa codification (annexe 57).

La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter la résolution suivante:

"L'Assemblée générale,

"Décide de créer une commission composée de seize Etats Membres des Nations Unies, qui seront nommés par l'Assemblée générale, sur recommandation de son Président, chacun de ces Etats Membres devant avoir un représentant à cette commission.

"Charge la commission d'étudier:

"a) Les méthodes par lesquelles l'Assemblée générale devrait favoriser le développement progressif du droit international et sa codification ultérieure;

"b) Des méthodes permettant de s'assurer à cette fin la coopération des divers organes des Nations Unies;

"c) Des méthodes permettant de s'assurer le concours de tels organismes nationaux ou internationaux susceptibles d'aider à atteindre ce but;

"Et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session ordinaire.

"Invite le Secrétaire général à fournir à la commission toute l'aide dont elle pourrait avoir besoin pour l'accomplissement de ses travaux."

The Assembly now has to appoint a committee of sixteen members. Proposals have to be made by the President. I propose that the committee should consist of the following States: Argentina, Australia, China, Colombia, Egypt, France, India, Netherlands, Panama, Poland, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, Venezuela and Yugoslavia.

I call upon Mr. Yepes, representative of Colombia.

Mr. YEPES (Colombia) (*translated from French*): Since the Colombian delegation, which I have the honour and privilege of representing at the Sixth Committee of the General Assembly, secured the amendment of the proposal relating to the nature of the legal committee we are to establish, it feels bound to ask the General Assembly for its unanimous approval of the conclusions of the report on the development of international law and its codification.

The codification of international law is a problem which we consider extremely important for the progressive improvement of international relations in the spirit of good neighbourliness and mutual respect between all States.

If we wish to replace the regime of violence under which the world has lived hitherto by a regime of peace and justice, we must establish legal rules which are binding for all States, great and small. No time could be more opportune than the present to undertake the work of the legal reconstruction of the world, when we have just passed through an unprecedented cataclysm which has overthrown all our traditional conceptions of social and international life, which has completely transformed the historical balance of the forces directing world policy, which has swept away many ideas belonging to a past that has disappeared for ever, such as the old theory of the absolute sovereignty of States, and which has undermined the very foundations of our civilization. I repeat, this is the most opportune moment to establish the legal rules from which international relations must henceforward draw their inspiration.

International law cannot be the same now as it was before the lessons of the last war and the discovery of the atomic bomb. If there is one lesson which emerges clearly from the events of the last few years, it is that a new era has begun in the history of the world, and that we should adopt new rules of conduct to deal with new political and legal situations. Otherwise, we should have anarchy and chaos, and the world would no longer know what were the principles governing this new international life. That is why the Colombian delegation has supported and will support all plans to introduce codification into the sphere of the new international law.

L'Assemblée va être appelée à procéder à la nomination d'une commission de seize membres. Les propositions doivent être faites par le Président. Je propose que la commission soit composée des pays suivants: Argentine, Australie, Chine, Colombie, Egypte, France, Inde, Pays-Bas, Panama, Pologne, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela et Yougoslavie.

Je donne la parole à M. Yepes, représentant de la Colombie.

M. YEPES (Colombie): La délégation de la Colombie, que j'ai l'honneur et le privilège de représenter à la Sixième Commission de l'Assemblée générale, ayant pris l'initiative de modifier la proposition relativement au caractère de la commission de juristes qui nous est proposée, se croit particulièrement obligée de faire un appel à l'Assemblée générale pour demander l'approbation unanime des conclusions du rapport qui nous a été soumis sur le développement du droit international et sa codification.

La codification du droit international, voilà un problème que nous considérons comme de la plus haute importance pour l'amélioration progressive des relations internationales, dans un esprit de bon voisinage et de respect réciproque de tous les Etats.

Si nous aspirons à remplacer le régime de violence sous lequel le monde a vécu jusqu'ici par un autre qui soit un régime de paix et de justice, il faut établir les règles de droit auxquelles tous les Etats, grands et petits, seront obligatoirement soumis. Nul moment n'est plus propice que le moment actuel pour entreprendre le travail de reconstruction juridique du monde, au lendemain d'un cataclysme sans pareil qui a bouleversé toutes nos conceptions traditionnelles de la vie sociale et internationale, qui a complètement transformé la distribution historique des forces dirigeant la politique mondiale, qui a balayé certaines notions appartenant à un passé à jamais révolu, comme par exemple la vieille thèse de la souveraineté absolue des Etats, et qui a sapé les fondements même de notre civilisation. Ce moment, dis-je, est le plus opportun pour fixer les règles de droit dont les relations internationales devront désormais s'inspirer.

Le droit international ne peut pas être aujourd'hui le même que celui d'hier, antérieur aux leçons de la dernière guerre et à la découverte de la bombe atomique. Si une leçon se dégage clairement des événements de ces dernières années, c'est qu'une nouvelle ère de l'histoire du monde a commencé, et que nous devons adopter de nouvelles règles de conduite pour gouverner les nouvelles situations politiques et juridiques. Autrement, ce serait l'anarchie et le chaos, et le monde ne saurait plus quelles seraient dorénavant les normes des principes régissant cette nouvelle vie internationale. C'est pourquoi la délégation colombienne a appuyé et appuie tous les projets tendant à rendre possible la codification dans le domaine du droit international nouveau.

The recent Nürnberg trial, held to judge war criminals, has shown us the path to follow in this matter, for this historical trial is an affirmation of the philosophic doctrine that law preceded the State and is superior to it. At Nürnberg, it was found sufficient to go back to the principles of objective and moral law to find immediately the law applicable to a case for which no positive legislation existed.

Similarly, when we come to codify international law, we must have in our minds, for our inspiration, a sense of justice and the innate idea of good and evil which is present in the consciences of all honest men. In my opinion, it is thus that we shall be able to bring about the development and evolution of the law of nations, on the basis of a truly human solidarity amongst the peoples of the earth and amongst all men, without distinction of race, language, religious belief or political party.

Such will be the true international law of the future. In taking this attitude in favour of the codification of international law, we are acting in accordance with the legal tradition of Colombia and of Latin America as a whole. Indeed, the States of Latin America were pioneers of the codification of international law. We are particularly qualified to co-operate in this work by more than a century of experience.

Bolivar the Liberator, was the first statesman in the history of the world who officially proposed the codification of international law, at the memorable Panama Congress of 1826. At that time, Bolivar said that "Peace could not be effectively ensured without the successful adoption of a code of laws binding upon all the States of the world."

The republics of Latin America tried, at the numerous Spanish-American Congresses of the nineteenth century, to establish this obligatory code of international laws envisaged by Bolivar. At the end of that century, in 1890, to be exact, the Pan-American Union resumed this task with the assistance of the United States of America. Since then, we have succeeded in securing the adoption of a series of conventions and resolutions which establish the principles of American international law. We have thus succeeded in setting up a complete code of private international law. Today, in the majority of the Latin American republics, a large number of questions relating to public international law are settled by legal means, including questions such as the always difficult *régime* of international treaties, the legal position of diplomatic and consular officials, the really thorny question of rights and duties of States, the problem of intervention and the condemnation of the *fait accompli*, the rights and duties of aliens, the question of right of asylum and many others, which demonstrate our constant wish to submit all international life to precise and clearly defined legal rules.

Le récent procès de Nuremberg, institué pour juger les criminels de guerre, nous a montré la voie à suivre en cette matière, car ce procès historique est une confirmation de la doctrine philosophique selon laquelle le droit est antérieur et supérieur à l'Etat. Il a suffi d'invoquer à Nuremberg les normes du droit objectif et de la loi morale pour trouver immédiatement le droit applicable à un cas qui n'était prévu par aucune législation positive.

De même, lorsqu'il s'agira de codifier le droit international, il sera nécessaire d'avoir présents à l'esprit, pour s'en inspirer, le sentiment de la justice et la notion innée du bien et du mal dont la conscience de tout homme honnête rend un témoignage éclatant. C'est de cette façon, à mon avis, que l'on réussira à développer et à faire évoluer le droit des gens, sur la base d'une solidarité vraiment humaine entre tous les peuples de la terre et entre tous les hommes, sans discrimination de race, de langue, de croyance religieuse, ou d'appartenance à un parti politique déterminé.

Tel sera le vrai droit international de l'avenir. En prenant cette position favorable à la codification du droit international, nous agissons conformément à toute la tradition juridique de la Colombie et de l'Amérique latine en général. En effet, les pays de l'Amérique latine ont été des précurseurs pour tout ce qui se rapporte à la codification du droit international. Plus d'un siècle d'expérience nous qualifie tout particulièrement pour collaborer à cette œuvre.

Bolivar le Libérateur, fut le premier homme d'Etat, dans l'histoire du monde, qui prit officiellement l'initiative de codifier le droit international, au mémorable Congrès de Panama, en 1826. Bolivar disait alors ceci: "La paix ne pourra être effectivement assurée que lorsqu'on réussira à adopter un code de lois, obligatoire pour tous les Etats du monde."

Ce corps obligatoire de lois internationales que Bolivar préconisait, les républiques de l'Amérique latine se sont efforcées de l'établir dans les nombreux congrès hispano-américains du dix-neuvième siècle. A la fin de ce siècle, en 1890 exactement, l'Union panaméricaine reprit cette tâche avec le concours des Etats-Unis. Depuis lors, nous avons réussi à faire approuver toute une série de conventions et de résolutions, qui fixent les principes du droit international américain. C'est ainsi que nous sommes arrivés à instituer un code complet de droit international privé. Aujourd'hui, dans la plupart des républiques d'Amérique latine un nombre important de questions se rapportant au droit international public sont réglées juridiquement; questions telles que le régime, difficile entre tous, des traités internationaux, la situation juridique des fonctionnaires diplomatiques et consulaires, la question vraiment épineuse des droits et devoirs des Etats, le problème de l'intervention et la condamnation du fait accompli, les droits et devoirs des étrangers, la question du droit d'asile, bien d'autres encore, qui montrent notre souci constant de soumettre toute la vie internationale à des règles de droit précises et clairement définies.

To the work of the codification of international law which the United Nations is proposing to undertake, Latin America will be glad to contribute its experience of more than a century, the lessons of our failures, and the example of the successes we have been able to achieve, thanks to the constant work of many years.

It would perhaps not be irrelevant to mention here, in order to pay them a well-deserved tribute, some of the Latin American jurists who have devoted their lives to the cause of international law. I need only mention the illustrious names of Alejandro Álvarez, Sánchez de Bustamante, José Gustavo Guerrero, Luis María Drago, Epitacio Pessoa, Raúl Hernández, Marc Fidel Suárez and Manuel Gondra, whose professional and moral authority is universally known and respected.

On the strength of this experience and these great legal traditions of Latin America, the Colombian delegation asks for a unanimous vote of the Assembly on the report on the progressive codification of international law which we are discussing at present.

The PRESIDENT (*translated from French*): We have two points to settle; first of all, the question of the Committee of sixteen members, and, secondly, the vote on the resolution as a whole.

As regards the nomination of the Committee of sixteen members, this was a very difficult problem, as you will realize. I showed my impartiality by not nominating Belgium; this was in order that I might not be accused, in all cases, of choosing my favourite countries!

I also had great difficulty in choosing among the States of South America; they all have legal traditions, and are all interested in the question. I realize that there may be a weakness in my proposals, for, being limited by the number of sixteen, I was unable to include Brazil. This State certainly has a most distinguished legal tradition; it could be of great assistance, and moreover it is the only Portuguese-speaking State of Latin America.

If I were quite sure that this would not lead to the re-opening of the discussion, I would suggest that the number be increased to seventeen, and that Brazil be included. But I cannot do so unless the Assembly assures me that the discussion will not be re-opened, and that no one will ask me to increase the number to eighteen, nineteen or twenty.

Is there any opposition to increasing the number of members to seventeen? As there is no opposition, I shall add Brazil to the list.

If no one wishes to speak, I shall consider that the list of members of the Committee, as I read it to you, together with Brazil, is approved

Pour l'œuvre de codification du droit international que se proposent d'entreprendre les Nations Unies, l'Amérique latine serait heureuse de leur apporter l'appui de son expérience, vieille déjà de plus d'un siècle, la leçon des échecs que nous avons subis et l'exemple des succès que nous avons pu obtenir, grâce à un travail séculaire et constant.

Il n'est peut-être pas oiseux de rappeler ici, pour leur rendre un hommage largement mérité, quelques-uns des juristes latino-américains qui ont consacré leur vie à la cause du droit international. Je ne mentionnerai que les noms illustres d'Alejandro Álvarez, Sánchez de Bustamante, José Gustavo Guerrero, Luis María Drago, Epitacio Pessoa, Raúl Hernández, Marc Fidel Suárez et Manuel Gondra, dont l'autorité scientifique et morale est universellement connue et respectée.

C'est forte de cette expérience et de ces grandes traditions juridiques de l'Amérique latine que la délégation de Colombie se permet de demander un vote unanime de l'Assemblée sur le rapport concernant la codification progressive du droit international que nous discutons en ce moment.

Le PRÉSIDENT: Nous avons deux points à régler: tout d'abord la nomination de la Commission de seize membres, puis l'acceptation de la résolution dans son ensemble.

En ce qui concerne la commission de seize membres, il s'est agi, comme vous vous en rendez compte, d'un travail extrêmement difficile. J'ai assuré mon impartialité en ne désignant pas la Belgique; c'est vous dire qu'on ne peut m'accuser d'avoir choisi, dans tous les cas, les pays que j'aime le plus!

Une grosse difficulté résidait aussi dans le choix des pays de l'Amérique du Sud; tous ont des traditions juridiques, tous s'intéressent à la question. Je reconnais qu'il y a peut-être, dans mes propositions, une faiblesse, étant donné que je n'ai pas pu, limité que j'étais par le nombre de seize, inscrire le Brésil; ce pays représente certainement une tradition juridique très honorable, il serait susceptible de rendre de grands services et, de plus, c'est le pays de langue portugaise de l'Amérique latine.

Si j'étais absolument sûr de ne pas provoquer la réouverture d'une discussion, je suggérerais de porter le nombre à dix-sept et d'inclure également le Brésil. Mais je ne puis le faire que si l'Assemblée me donne l'assurance de ne pas rouvrir une discussion et si personne ne demande de porter le nombre des membres à dix-huit, dix-neuf, vingt.

Y a-t-il une opposition à ce que le nombre des membres soit élevé à dix-sept? Étant donné qu'il n'y a pas d'opposition, j'ajouterai le Brésil à la liste.

Si personne ne demande la parole, je considérerai que la liste des membres de la Commission, y compris le Brésil, est approuvée par

by the Assembly, and also that the resolution is adopted unanimously.

Decision: *The list of members proposed by the President, with the addition of Brazil, and the resolution, were adopted unanimously.*

152. Provisional Financial Regulations of the United Nations: report of the Fifth Committee: resolution (document A/218)

The PRESIDENT (*translated from French*): The report of the Fifth Committee (annex 58) is a long document, and the resolution proposed is the following:

"The General Assembly resolves,

"That the following provisional financial regulations be adopted and that the Secretary-General shall be instructed to submit draft financial regulations to the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions for consideration and final adoption by the General Assembly at its regular session in 1947."

Does any one wish to speak? As there is no opposition, the resolution is adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

153. Administration of the International Court of Justice: report of the Joint Fifth and Sixth Committee: resolution (document A/226)

The PRESIDENT (*translated from French*): The resolution contained in the report of the Joint Committee (annex 59) reads as follows:

"The General Assembly,

"Resolves that the decision taken at the first part of the first session (document A/29) fixing the emoluments of the judges in Netherlands florins remain unchanged;

"Directs that the annual salary of the Registrar of the International Court of Justice shall be similar to that of a top-ranking director of the Secretariat of the United Nations and shall accordingly be fixed at 29,150 Netherlands florins; and that the difference between the salary recommended by the Court (35,000 florins) and the salary approved by the General Assembly shall be paid to the Registrar as a non-pensionable allowance;

"Adopts the Travel and Subsistence Regulations of the International Court of Justice, as amended and reproduced in annex I."

If no one wishes to speak, I shall consider the resolution as adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

l'Assemblée et que la résolution est également adoptée à l'unanimité.

Décision: *La liste des membres proposée par le Président, y compris le Brésil, ainsi que la résolution sont adoptées à l'unanimité.*

152. Règlement financier provisoire de l'Organisation des Nations Unies. Rapport de la Cinquième Commission. Résolution (document A/218)

Le PRÉSIDENT: Le rapport de la Cinquième Commission (annexe 58) consiste en un assez long document, proposant la résolution suivante:

"L'Assemblée générale décide

"D'adopter le règlement financier provisoire ci-après et d'inviter le Secrétaire général à présenter à la Commission consultative des questions administratives et budgétaires un projet de règlement financier aux fins d'examen et d'adoption définitive par l'Assemblée générale au cours de sa session annuelle ordinaire de 1947."

Personne ne demande la parole? Puisqu'il n'y a pas d'objection, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

153. Administration de la Cour internationale de Justice. Rapport de la Commission mixte des Cinquième et Sixième Commissions. Résolution (document A/226)

Le PRÉSIDENT: La résolution figurant au rapport de la Commission mixte (annexe 59) est ainsi libellée:

"L'Assemblée générale

"Décide que la décision prise au cours de la première partie de la première session (document A/29) et qui fixe les émoluments des juges en florins néerlandais, ne sera pas modifiée.

"Décide d'assimiler le traitement annuel du Greffier de la Cour internationale de Justice à celui d'un Directeur principal du Secrétariat des Nations Unies et de le fixer en conséquence à 29.150 florins hollandais; et de payer au Greffier la différence entre le traitement recommandé par la Cour (35.000 florins) et le traitement approuvé par l'Assemblée générale, sous forme d'indemnité n'entrant pas en ligne de compte pour le calcul de la pension de retraite.

"Adopte le règlement concernant les frais de voyage et de mission des membres de la Cour internationale de Justice, sous la forme amendée reproduite à l'annexe I."

Si personne ne demande la parole, je considérerai la résolution comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

154. Report of the Security Council: report of the First Committee: resolution (document A/225)

The PRESIDENT (*translated from French*): The next item is the First Committee's report (annex 60) on the report of the Security Council¹.

This is a remarkable document. The resolution reads as follows:

"The General Assembly, having received and discussed the report of the Security Council,

"Resolves to pass to the next item of the agenda."

The Rapporteur is present, but I do not think that he has any comments to make on this subject. If there is no opposition, I shall consider the resolution as adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

155. Draft Declaration on the Rights and Duties of States: report of the First Committee: resolution (document A/228)

The PRESIDENT (*translated from French*): The next item is the First Committee's report (annex 61) concerning the draft Declaration on the Rights and Duties of States.

I call on Mr. Viteri Lafronte, representative of Ecuador, Rapporteur.

MR. VITERI LAFRONTE (Ecuador), Rapporteur: With your permission, I would like to say a word about the previous report, the report presented by the Security Council. It is really a very important document, but, because the various parts of the report would be examined by the First Committee under the various items of the agenda with which it would be dealing, it was decided to pass to the next item. This was the reason why it was not possible to pass a special resolution on the Security Council report.

The present report refers to the project that was presented by the delegation of Panama, and really represents a very important approach for the Latin American States to the work of the United Nations. The resolution proposed is as follows:

"The General Assembly resolves,

"1. To request the Secretary-General to transmit immediately to all Member States of the United Nations and to national and international bodies concerned with international law, the text of the draft Declaration of the Rights and Duties of States presented by Panama, with the request that they submit their comments and observations to the Secretary-General before 1 June 1947;

¹ See Special Supplement No. . . .

154. Rapport du Conseil de sécurité. Rapport de la Première Commission. Résolution (document A/225)

Le PRÉSIDENT: Le point suivant est le rapport de la Première Commission (annexe 60) sur le rapport du Conseil de sécurité.¹

Ce document est remarquable. La résolution, en effet, est la suivante:

"L'Assemblée générale, après avoir reçu et discuté le rapport du Conseil de sécurité,

"Décide de passer au point suivant de l'ordre du jour."

Le Rapporteur est dans cette salle, mais je ne crois pas qu'il ait de commentaires à faire à ce sujet. Si aucune objection n'est formulée, je considérerai la résolution comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

155. Projet de Déclaration sur les droits et devoirs des Etats. Rapport de la Première Commission. Résolution (document A/228)

Le PRÉSIDENT: Le point suivant est le rapport de la Première Commission (annexe 61) sur le projet de Déclaration sur les droits et les devoirs des Etats.

La parole est à M. Viteri Lafronte, représentant de l'Equateur, Rapporteur.

M. VITERI LAFRONTE (Equateur), Rapporteur (*traduit de l'anglais*): Je voudrais dire quelques mots tout d'abord sur le rapport précédent, celui qui a été présenté par le Conseil de sécurité. Il s'agit d'un document extrêmement important; mais, comme les différentes parties de ce rapport seront étudiées par la Première Commission selon les différents points de l'ordre du jour de l'Assemblée lorsque la Commission les traitera, il fut décidé de passer au point suivant de l'ordre du jour. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été possible d'adopter une résolution spéciale sur le rapport du Conseil de sécurité.

Quant au rapport que nous abordons maintenant, il a trait au projet que la délégation de Panama a présenté et qui constitue certainement une prise de position extrêmement importante des Etats de l'Amérique latine à l'égard de l'œuvre des Nations Unies. La résolution proposée est la suivante:

"L'Assemblée générale décide:

"1. De demander au Secrétaire général de transmettre immédiatement à tous les Etats Membres des Nations Unies et aux organismes nationaux et internationaux qui s'intéressent au droit international, le texte du projet de Déclaration des droits et des devoirs des Etats présenté par le Panama, en les priant de communiquer au Secrétaire général leurs commentaires et leurs observations avant le 1er juin 1947;

¹ Voir le supplément spécial No. . . .

"2. To refer the said Declaration to the Committee established by the General Assembly during the present session to study the methods of codification of international law, and to request the Secretary-General to transmit to this Committee the comments and observations as they are received from the Governments and institutions referred to in the preceding paragraph;

"3. To request this Committee to report thereon to the second regular session of the General Assembly;

"4. To include this matter in the agenda of the second regular session of the General Assembly."

The PRESIDENT (*translated from French*): If no one has any remarks to make, I shall consider the resolution as adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

156. Establishment of an International Children's Emergency Fund (postponement of the discussion)

The PRESIDENT (*translated from French*): The next item is the Third Committee's report on the establishment of an International Children's Emergency Fund. This is an important document, containing a long resolution.

I do not think the Rapporteur is present, but Mr. Vandenberg has asked to speak on this subject.

Mr. VANDENBERG (United States of America): I thank you, but I would suggest that the item be adjourned until Mrs. Roosevelt arrives. She can speak for the Third Committee on this subject.

The PRESIDENT (*translated from French*): Are there any objections? The discussion of this report will therefore be postponed until a later meeting.

157. The Crime of Genocide: report of the Sixth Committee: resolution (document A/231)

The PRESIDENT (*translated from French*): The next item is the Sixth Committee's report on the crime of genocide (annex 62). The resolution reads as follows:

"Genocide is a denial of the right of existence of entire human groups, as homicide is the denial of the right to live of individual human beings; such denial of the right of existence shocks the conscience of mankind, results in great losses to humanity in the form of cultural and other contributions represented by these human groups, and is contrary to moral law and to the spirit and aims of the United Nations.

"Many instances of such crimes of genocide have occurred when racial, religious, political

"2. De renvoyer ladite Déclaration à la Commission créée par l'Assemblée générale au cours de la présente session pour étudier les méthodes de codification du droit international, et de demander au Secrétaire général de transmettre à cette Commission les commentaires et les observations au moment où il les recevra des Gouvernements et institutions visés au paragraphe précédent;

"3. De demander à ladite Commission de présenter un rapport sur ces commentaires et observations à la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale;

"4. D'inscrire cette question à l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de l'Assemblée générale."

Le PRÉSIDENT: Si aucune observation n'est présentée, je considérerai la résolution comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

156. Création d'un Fonds international de secours à l'enfance (ajournement de la discussion)

Le PRÉSIDENT: Le point suivant est le rapport de la Troisième Commission sur la création d'un Fonds international de secours à l'enfance. C'est un document important et il contient une longue résolution.

Je crois que le Rapporteur n'est pas ici, mais M. Vandenberg a demandé la parole à ce sujet.

M. VANDENBERG (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je vous remercie, mais je propose de remettre la discussion de ce point jusqu'à l'arrivée de Mme Roosevelt, qui pourra parler de la question dont il s'agit au nom de la Troisième Commission.

Le PRÉSIDENT: Aucune objection n'est présentée? En conséquence, la discussion de ce rapport est remise à une séance ultérieure.

157. Le crime de génocide. Rapport de la Sixième Commission. Résolution (document A/231)

Le PRÉSIDENT: Le point suivant est le rapport de la Sixième Commission sur le crime de génocide (annexe 62). La résolution est la suivante:

"Le génocide est le refus du droit à l'existence à des groupes humains entiers de même que l'homicide est le refus du droit à l'existence à un individu; un tel refus bouleverse la conscience humaine, inflige de grandes pertes à l'humanité qui se trouve ainsi privée des apports culturels ou autres de ces groupes, et est contraire à la loi morale ainsi qu'à l'esprit et aux fins des Nations Unies.

"On a vu perpétrer des crimes de génocide qui ont entièrement ou partiellement détruit

and other groups have been destroyed, entirely or in part.

"The punishment of the crime of genocide is a matter of international concern.

"The General Assembly, therefore,

Affirms that genocide is a crime under international law which the civilized world condemns, and for the commission of which principals and accomplices—whether private individuals, public officials or statesmen, and whether the crime is committed on religious, racial, political or any other grounds—are punishable;

Invites the Member States to enact the necessary legislation for the prevention and punishment of this crime;

Recommends that international co-operation be organized between States with a view to facilitating the speedy prevention and punishment of the crime of genocide, and, to this end,

Requests the Economic and Social Council to undertake the necessary studies, with a view to drawing up a draft convention on the crime of genocide to be submitted to the next regular session of the General Assembly."

The PRESIDENT (*translated from French*): If no one wishes to speak, I shall consider the resolution as adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

158. Economic reconstruction of devastated areas: report of the Second Committee: resolution (documents A/233 and A/233/Add.1)

The PRESIDENT (*translated from French*): The next item is the report of the Second Committee on economic reconstruction of devastated areas (annex 63).

I call upon Mr. Sanjines, Rapporteur.

Mr. SANJINES (Bolivia), Rapporteur (*translated from French*): I shall confine myself to reading the recommendations formulated by the Second Committee:

"The General Assembly,

Taking note of the preliminary report of the Temporary Sub-Commission on economic reconstruction of devastated areas (document A/147), and of the relevant resolution of the Economic and Social Council of 3 October 1946 (document A/126);

Recognizing the urgent need for international co-operation in the reconstruction of devastated areas;

"1. *Approves* the general resolution of the Economic and Social Council, the resolution on the Survey of the Economic Reconstruction of Devastated Areas in Asia and the Far East, and the resolution for continuing the work of the Sub-Commission on Devastated Areas in Europe (document E/245);

"2. *Urges* the Members of the United Na-

des groupements raciaux, religieux, politiques ou autres.

"La répression du crime de génocide est une affaire d'intérêt international.

"L'Assemblée générale en conséquence,

Affirme que le génocide est un crime de droit des gens que le monde civilisé condamne, et pour lequel les auteurs principaux et leurs complices, qu'ils soient des personnes privées, des fonctionnaires ou des hommes d'Etat doivent être punis, qu'ils agissent pour des raisons raciales, religieuses, politiques ou pour d'autres motifs;

Invite les Etats Membres à prendre les mesures législatives nécessaires pour prévenir et réprimer ce crime;

Recommande d'organiser la collaboration internationale des Etats en vue de prendre rapidement des mesures préventives contre le crime de génocide et d'en faciliter la répression; et, à cette fin,

Charge le Conseil économique et social d'entreprendre les études nécessaires en vue de rédiger un projet de convention sur le crime de génocide qui sera soumis à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session ordinaire."

Le PRÉSIDENT: Si personne ne demande la parole, je considérerai la résolution comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

158. Reconstruction économique des régions dévastées. Rapport de la Deuxième Commission. Résolution (documents A/233 et A/233/Add.1)

Le PRÉSIDENT: Le point suivant à l'ordre du jour est le Rapport de la Deuxième Commission sur la reconstruction économique des régions dévastées (annexe 63).

La parole est à M. Sanjines, Rapporteur.

M. SANJINES (Bolivie), Rapporteur: Je me bornerai à donner lecture des recommandations formulées par la Deuxième Commission:

"L'Assemblée générale,

Prenant acte du rapport préliminaire de la Sous-Commission temporaire pour la reconstruction économique des régions dévastées (document A/147) et de la résolution correspondante adoptée par le Conseil économique le 3 octobre 1946 (document A/126);

Constatant l'urgente nécessité d'une coopération internationale pour la reconstruction des régions dévastées;

"1. *Approuve* la résolution générale du Conseil économique et social, la résolution relative à l'enquête sur la reconstruction économique des régions dévastées en Asie et en Extrême-Orient et la résolution concernant la continuation des travaux de la Sous-Commission pour les régions dévastées en Europe (document E/245);

"2. *Invite* les Membres des Nations Unies,

tions, the Economic and Social Council, and the specialized agencies and inter-governmental organizations concerned, to take all possible steps, within their respective fields of activity, which may lead to the early solution of the problem of economic reconstruction of devastated areas;

"3. *Directs* the Secretary-General to transmit to the International Bank for Reconstruction and Development the opinion of the General Assembly that, if the economic reconstruction of devastated areas is not to be unduly delayed, the International Bank should come into full effective operation at the earliest possible date so that, in accordance with the special functions laid down for the Bank in its Articles of Agreement, it may be able, early in 1947, to make the fullest possible contribution toward the needs of economic reconstruction.

"4. *Recommends* that the Economic and Social Council and its Commissions consider undertaking as soon as possible, in co-operation with the specialized agencies concerned, a general survey of raw material resources needed for the economic reconstruction of devastated areas, with a view to recommending the adoption of the necessary measures to increase and promote production and to facilitate transportation of those materials from the producing areas to the devastated areas;

"5. *Further recommends* that, in order to give effective aid to the countries devastated by war, the Economic and Social Council at its next session give prompt and favourable consideration to the establishment of an economic Commission for Europe and an economic Commission for Asia and the Far East."

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Wells, representative of the United Kingdom.

Mr. WELLS (United Kingdom): The United Kingdom delegation feels impelled to indicate to this Assembly its enthusiastic endorsement of the report of the Second Committee. It contains proposals for the establishment of economic Commissions for Europe and the Far East.

The subject of devastation and the reconstruction of these devastated areas is a very vast one, and several reports and resolutions have been submitted to the recent Assembly in connexion with this matter. These reports have brought to light, in the first place, the importance of the financial side of this great problem. We very much hope that the financial means will be found through the International Bank for Reconstruction and Development, and in other ways. One paragraph of our resolution deals with this very important and fundamental point.

Another matter of primary importance in

le Conseil économique et social, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales intéressées, à prendre toutes les mesures possibles, dans leurs domaines respectifs, pour aboutir à une prompt solution des problèmes de la reconstruction économique des régions dévastées;

"3. *Charge* le Secrétaire général de faire connaître à la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur que l'Assemblée générale estime que, si l'on veut éviter que la reconstruction économique des régions dévastées ne soit indûment retardée, la Banque internationale devra commencer à fonctionner pleinement et effectivement le plus tôt possible, de manière à pouvoir, conformément aux attributions spéciales que lui assignent les termes de son statut, apporter dès le début de 1947 la plus large contribution possible pour satisfaire les besoins de la reconstruction économique;

"4. *Recommande* que le Conseil économique et social et ses Commissions envisagent d'entreprendre aussitôt que possible, en coopération avec les institutions spécialisées, une enquête générale sur les ressources en matières premières nécessaires à la reconstruction économique des régions dévastées, en vue de recommander l'adoption des mesures propres à augmenter et à développer la production ainsi qu'à faciliter le transport de ces matières premières des régions productrices vers les zones dévastées;

"5. *Recommande, en outre*, que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Europe et d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient."

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Wells, représentant du Royaume-Uni.

M. WELLS (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): La délégation du Royaume-Uni tient à manifester devant l'Assemblée son approbation enthousiaste du rapport de la Deuxième Commission. Ce rapport contient des propositions pour la création de Commissions économiques pour l'Europe et l'Extrême-Orient.

La question des régions dévastées et de la reconstruction de ces régions soulève de très vastes problèmes. Plusieurs rapports et plusieurs résolutions ont déjà été soumis à ce sujet à l'Assemblée générale. Ces rapports ont fait ressortir, en premier lieu, l'importance que revêt l'aspect financier du problème de la reconstruction. Nous avons le ferme espoir que l'on pourra se procurer les moyens financiers nécessaires auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur, et par d'autres moyens. Un paragraphe de la résolution soumise à l'Assemblée traite ce point très important et fondamental.

Une autre question d'importance primordiale

connexion with the reconstruction of devastated areas is the availability of raw materials. Another of the paragraphs of our resolution deals with this side of the matter. This proposal first came up when the Temporary Sub-Commission on Economic Reconstruction of Devastated Areas met in London last summer. The Sub-Commission was struck at once by the complexity of the problems facing the countries which had been devastated by the war. It was not only a question of the need of funds to reconstruct the devastated areas but of overcoming a vast number of bottle-necks in the fields of construction, engineering, housing, trade, raw materials, food, man-power, and so on.

To some extent this work is being dealt with by temporary bodies in Europe at the present time. But some of these temporary bodies are not part of the United Nations Organization. They by no means cover the whole field of the problem presented by the devastated areas, nor does their membership include all European Member Nations of the United Nations. Thus, to strengthen the authority of the organization dealing with these bottle-necks and other problems, and Economic Commission for Europe was proposed.

At the meeting of the Economic and Social Council last September, the representatives had not sufficient time to study the constitution of the proposed Commission; but at this meeting of the Assembly, the matter has received further attention and a good deal of study has been given to the general lines of the Commission's functions and objectives. It has come to light that the demand for such a Commission is very widespread.

The idea is in no way to regionalize the consideration of problems which can properly be studied by the United Nations as a whole, but there is general agreement that there are a large number of problems which can be dealt with by a regional body coming under the general supervision of the Economic and Social Council. This is the basis of the principle of the proposed Economic Commission for Europe.

It has, from the first, been our earnest hope that an Economic Commission for Europe could be established, including in its membership all European Members of the United Nations. That is still very much our desire. We earnestly hope that the Soviet Union will add the great strength of its moral support to this Commission and participate actively in the important tasks that lie ahead of it. We hope that the Ukrainian Soviet Socialist Republic and the Byelorussian Soviet Socialist Republic will become members of the

en ce qui concerne la reconstruction des régions dévastées est celle des ressources en matières premières; elle fait l'objet d'autres paragraphes de la résolution. La question a été examinée en premier lieu par la Sous-Commission temporaire pour la reconstruction économique des régions dévastées qui s'est réunie à Londres, l'été dernier. Cette Sous-Commission a été frappée immédiatement de la complexité des problèmes en présence desquels se trouvent les pays dévastés par la guerre. Il s'agit pour eux, non seulement de se procurer les fonds nécessaires pour reconstruire les régions dévastées, mais aussi de surmonter les difficultés sans nombre résultant des "embouteillages" dans les domaines de l'industrie du bâtiment, les travaux publics, la construction d'habitations, le commerce, les matières premières, les produits alimentaires, la main-d'œuvre, etc.

Il y a actuellement en Europe plusieurs organes temporaires qui s'occupent de cette question dans une certaine mesure; mais certains d'entre eux ne font pas partie de l'Organisation des Nations Unies. D'autre part, leur activité ne s'étend pas sur l'ensemble du vaste problème des régions dévastées; de plus, tous les Membres européens des Nations Unies ne sont pas représentés dans ces organes. En vue donc de renforcer l'autorité de l'organisation qui devra traiter des questions posées par les "embouteillages" et résoudre d'autres problèmes, on a proposé de créer une Commission économique pour l'Europe.

A la session du Conseil économique et social tenue en septembre dernier, les représentants n'ont pas pu étudier, faute de temps, la constitution de cette Commission; mais la question a été examinée d'une manière plus approfondie au cours de la présente session de l'Assemblée, et l'on a longuement étudié ce que doivent être, dans leurs grandes lignes, les fonctions et les buts de la Commission envisagée. Il est apparu que la création de cette Commission répondrait à un vœu très général.

Il ne s'agit en aucune manière de faire étudier sur le plan purement régional des problèmes qui peuvent parfaitement être étudiés dans leur ensemble par l'Organisation des Nations Unies elle-même; mais chacun reconnaît qu'il existe un grand nombre de problèmes qui peuvent être traités par un organisme régional placé, d'une manière générale, sous le contrôle du Conseil économique et social. Telles sont les bases sur lesquelles on propose d'établir la Commission économique pour l'Europe.

Depuis le début, nous n'avons cessé d'espérer que l'on créerait une Commission économique pour l'Europe et que tous les Membres européens des Nations Unies en feraient partie. Nous le souhaitons toujours vivement. Nous espérons sincèrement que l'Union soviétique viendra renforcer cette Commission de tout le poids de son appui moral et qu'elle participera activement aux tâches importantes qui attendent la Commission. Nous espérons aussi que les Républiques socialistes soviétiques d'Ukraine

Commission and participate in its work.

The temporary bodies now acting in Europe have already received support from a large number of countries, including Czechoslovakia and Poland. And the strong support given to the proposed Commission by these countries at the present Assembly has been a source of considerable encouragement to us all. We trust that the Commission for Europe, which has been so eloquently sponsored in the course of the present Assembly, may find its work crowned with success in the important and critical years to come.

It is by no means suggested that Europe alone should be provided with an organization of this kind. A similar Commission for Asia and the Far East has also been endorsed in general terms by the Second Committee of this Assembly, in order that the problems of reconstruction of devastated areas in the Far East may receive similar consideration. No doubt this proposal will be further considered by the working party for Asia and the Far East, under the Sub-Commission for Devastated Areas, which is now commencing its work. We believe that, in this way, a satisfactory solution will be found for some of the great problems left by the war devastation in Asia and the Far East.

We hope that this report will receive the unanimous support of the Assembly.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Lange, representative of Poland.

MR. LANGE (Poland): The resolution before us was unanimously adopted, without any abstentions, by the Second Committee of the General Assembly.

The Polish delegation attributes great importance to this resolution, because it considers that the reconstruction of devastated areas is very essential, not only to the inhabitants of these areas, but also to the reconstruction of a sound world economy.

We are perfectly aware of the fact that reconstruction of devastated areas does not cover all the important economic problems in which our Organization is interested. We know that besides this problem, there is another very important problem, that of undeveloped countries and of financial assistance toward their development. We ourselves are interested in this problem. Therefore, we consider the resolution on the reconstruction of devastated areas not to be in competition with these other economic problems, but rather as being complimentary to them, in a plan to promote the establishment of a sound world economy.

We attach particular importance to two points in this resolution. It is well-known that the

et de Biélorussie entreront dans la Commission et participeront à ses travaux.

Les organes temporaires qui exercent actuellement leur activité en Europe ont déjà bénéficié du concours d'un grand nombre de pays, notamment de celui de la Tchécoslovaquie et de la Pologne. L'appui très net que ces pays ont apporté, au cours de la présente Assemblée à la proposition de créer la Commission pour l'Europe, a été pour nous tous un grand encouragement. Nous espérons fermement que cette Commission, qui a eu des partisans si éloquents à la présente Assemblée, verra ses travaux couronnés de succès au cours des années à venir, qui seront des années importantes et critiques.

Il n'a jamais été question que l'Europe seule fût dotée d'une commission de ce genre. Le principe de la création d'une Commission analogue pour l'Asie et l'Extrême-Orient a été approuvé en termes généraux par la Deuxième Commission de l'Assemblée, afin que les problèmes de la reconstruction des régions dévastées d'Extrême-Orient fassent l'objet d'un examen semblable. Il est certain que cette proposition sera étudiée d'une manière plus approfondie par le groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient qui a été créé par la Sous-Commission des régions dévastées, et dont les travaux commencent actuellement. Nous sommes convaincus que quelques-uns des grands problèmes que les dévastations de la guerre ont laissés derrière elles en Asie et en Extrême-Orient recevront ainsi une solution satisfaisante.

Nous espérons que ce rapport ralliera l'unanimité dans cette Assemblée.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Lange, représentant de la Pologne.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): La résolution qui nous est soumise a été adoptée à l'unanimité par la Deuxième Commission. Il n'y a pas eu d'abstention.

La délégation polonaise considère ce projet de résolution comme très important parce qu'elle estime que la reconstruction des régions dévastées est une tâche essentielle, non seulement en ce qui concerne les habitants de ces régions, mais aussi en vue du rétablissement d'une économie mondiale saine.

Nous avons parfaitement conscience du fait que la reconstruction des régions dévastées n'est que l'un des importants problèmes économiques qui intéressent notre Organisation. Nous savons qu'outre cette question, il existe un problème, également très important, celui des pays insuffisamment développés, et de l'aide financière à leur donner pour leur développement. Ce problème-là nous intéresse nous aussi. C'est pourquoi nous estimons qu'ils ne peut y avoir concurrence entre la résolution relative aux régions dévastées et ces autres problèmes économiques; cette résolution a, au contraire, un caractère complémentaire et s'inscrit dans un plan tendant à établir une économie mondiale saine.

Deux points de cette résolution nous semblent particulièrement importants. Il est notoire que

problem of the reconstruction of devastated areas is largely a financial problem. It is a problem of providing the devastated countries with the necessary foreign exchange to purchase the goods and services necessary for their reconstruction.

We therefore welcome particularly the passage on the International Bank contained in the resolution. I refer to the passage which calls for the International Bank to come into full effective operation at the earliest possible date so that, in accordance with special functions laid down for the Bank in its Articles of Agreement, it may begin, early in 1947, to make the fullest possible contribution toward the needs of economic reconstruction.

Another point in which we are particularly interested and to which I wanted to draw the attention of this Assembly is the recommendation that the Economic and Social Council give prompt and favourable consideration to the establishment of an Economic Commission for Europe, and an Economic Commission for Asia and the Far East.

The idea of an Economic Commission for Europe was raised by the Polish representatives at the London Conference on devastated areas, which took place this summer. I want to thank all the delegations who supported this idea and voted unanimously for our resolution. Needless to say, although not directly interested, we pay great attention and attach great importance to the Economic Commission for Asia and the Far East, because we know that the reconstruction of Asia and the Far East is just as important for world economy as the reconstruction of Europe.

In the name of our delegation, I would like to urge this Assembly to approve this resolution with the same unanimity with which it was passed in the Second Committee.

The PRESIDENT (*translated from French*): I have no more speakers on my list, nor have I received any proposal for an amendment to the resolution. If no one wishes to speak, I shall consider the resolution as adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

159. Draft Declaration on fundamental human rights and freedoms: report of the Joint First and Third Committee: resolution (document A/234)

The PRESIDENT (*translated from French*): The next item is the report of the Joint First and Third Committee concerning a draft Declaration on fundamental human rights and freedoms (annex 64).

la reconstruction des régions dévastées est en grande partie un problème financier. Il s'agit de fournir aux pays qui ont des régions dévastées les devises étrangères nécessaires pour payer les marchandises et les services indispensables pour la reconstruction.

Nous nous félicitons donc particulièrement du passage du projet de résolution relatif à la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur. Je veux parler de celui où l'Assemblée demanderait que la Banque commence à fonctionner pleinement et effectivement le plus tôt possible de manière à pouvoir, conformément aux attributions spéciales que lui assignent les termes de son statut, apporter, dès le début de 1947, la plus large contribution possible pour satisfaire les besoins de la reconstruction économique.

Le second point qui nous intéresse particulièrement, et sur lequel je désire attirer l'attention de l'Assemblée, est la recommandation invitant le Conseil économique et social à examiner au plus tôt et dans un sens favorable la création d'une Commission économique pour l'Europe et la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

L'idée d'une Commission économique pour l'Europe a été émise par les représentants de la Pologne lors de la Conférence consacrée aux régions dévastées qui s'est réunie à Londres, l'été dernier. Je tiens à remercier toutes les délégations qui se sont déclarées en faveur de cette idée et qui ont approuvé notre résolution à l'unanimité. Il est inutile de dire que, bien que nous n'y soyons pas directement intéressés, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient présente à nos yeux un grand intérêt et une grande importance, car nous savons que, pour l'économie mondiale, la reconstruction de l'Asie et de l'Extrême-Orient est tout aussi indispensable que la reconstruction de l'Europe.

Au nom de ma délégation, je demande instamment que la résolution présentée à l'Assemblée soit adoptée ici à l'unanimité, comme elle l'a été à la Deuxième Commission.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a plus d'orateurs inscrits. D'autre part, je n'ai reçu aucune proposition d'amendement à la résolution. Si personne ne demande plus la parole, je considérerai que la résolution est adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

159. Projet de Déclaration sur la liberté et les droits fondamentaux de l'homme. Rapport de la Commission mixte des Première et Troisième Commissions. Résolution (document A/234)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle la discussion sur le rapport de la Commission mixte des Première et Troisième Commissions relatif au projet de Déclaration sur la liberté et les droits fondamentaux de l'homme (annexe 64).

I call upon Mr. Viteri Lafronte, Rapporteur.

Mr. VITERI LAFRONTE (Ecuador), Rapporteur: At the very beginning of the San Francisco Conference, the delegations of Panama and Cuba submitted draft resolutions concerning fundamental human rights. The same was done at the first part of the first session of the General Assembly in London.

At the present second part of the first session, the General Assembly referred simultaneously to the Joint First and Third Committee, the draft Declaration submitted by the delegation of Panama on Fundamental Human Rights and Freedoms. It was decided that the question should be discussed by the two Committees separately. After several discussions, and an interchange of agreements, the First and Third Committees recommend to the General Assembly the adoption of the following resolution:

"The General Assembly,

"Whereas the Economic and Social Council has established a Commission on Human Rights and has resolved that the work of the Commission shall be directed toward submitting proposals, recommendations and reports to the Council concerning an international bill of rights,

"Resolves therefore to refer the draft Declaration on Fundamental Human Rights and Freedoms to the Economic and Social Council for reference to the Commission on Human Rights for consideration by the Commission in its preparation of an international bill of rights; and

"Expresses the hope that the question will be referred back to it in order that it may be included in the agenda of the second regular session of the General Assembly."

The PRESIDENT (*translated from French*): If no one wishes to speak, I shall consider the resolution as adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

**160. Application of Article 27 of the Charter (postponement of the discussion).
Question of procedure concerning the debates**

The PRESIDENT (*translated from French*): We have done our work so quickly this afternoon that many heads of delegations did not expect that the report on Article 27 of the Charter would be discussed now, and they are not present, although they intended to speak on this matter. I think that it would be advisable to postpone this question until the next meeting.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Soviet delegation attaches considerable impor-

La parole est à M. Viteri Lafronte, Rapporteur.

M. VITERI LAFRONTE (Equateur), Rapporteur (*traduit de l'anglais*): Dès le début de la Conférence de San-Francisco, les délégations de Panama et de Cuba ont présenté des projets de résolution concernant les droits fondamentaux de l'homme. La même proposition a été présentée lors de la première partie de la première session de l'Assemblée générale à Londres.

Au début de la seconde partie de cette première session, l'Assemblée générale a renvoyé à la Commission mixte des Première et Troisième Commissions le projet de déclaration relatif à la liberté et aux droits fondamentaux de l'homme, qui avait été présenté par la délégation du Panama. Toutefois, il a été décidé par la suite que la Première Commission et la Troisième Commission examineraient séparément ce projet. Après avoir procédé à plusieurs échanges de vues et s'être entendues entre elles, les deux Commissions proposent à l'Assemblée générale d'adopter la résolution suivante:

"L'Assemblée générale,

"Considérant que le Conseil économique et social a créé une Commission des droits de l'homme et a décidé que celle-ci aurait pour mission de soumettre des propositions, des recommandations et des rapports au Conseil au sujet d'une Déclaration internationale des droits de l'homme,

"Décide, en conséquence, de renvoyer le projet de Déclaration sur la liberté et les droits fondamentaux de l'homme au Conseil économique et social pour que la Commission des droits de l'homme, à qui il sera transmis, l'examine lorsqu'elle élaborera une Déclaration internationale des droits de l'homme; et

"Exprime l'espoir que la question lui sera renvoyée pour qu'elle puisse être inscrite à l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de l'Assemblée générale."

Le PRÉSIDENT: Si personne ne demande plus la parole, je considérerai la proposition comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

**160. Application de l'Article 27 de la Charte (renvoi de la discussion).
Question relative à la procédure des débats.**

Le PRÉSIDENT: Nous avons mené nos travaux tellement rapidement cet après-midi que plusieurs chefs de délégations ne s'attendaient pas à ce que le rapport sur l'Article 27 de la Charte fût discuté maintenant, et ils ne sont pas présents, bien qu'ils aient le désir de parler sur cette question. Je pense qu'il serait préférable de renvoyer cette question à la prochaine séance.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation de l'Union soviétique attache une

tance to the question of the veto, and it is obvious that this matter requires serious consideration. However, it so happened that, in the first place, the report distributed today in French and English was received by us only this evening; in consequence it has not yet been translated into Russian. Although it only consists of four pages, it is an extremely important document. Secondly, as the agenda was only distributed this morning when we were busy in committee, we had no opportunity whatsoever to prepare to take part in the debates.

The Soviet delegation would therefore ask, particularly as its numbers are not complete today, that this matter be postponed until tomorrow morning's meeting, so that we may approach the study of this question seriously and responsibly, as befits its importance.

The PRESIDENT (*translated from French*): A request such as Mr. Vyshinsky's should, I think, always be taken into consideration, and I would say "yes" at once if a certain number of delegations had not already made preparations for their departure, which is fixed for Saturday. We therefore have only two more days in which to finish our work.

If, in expressing its opinion on Mr. Vyshinsky's request, the Assembly could also decide that only three speakers should be allowed to speak in favour of the reports before us and three against, we could leave the discussion on the veto until tomorrow. If we cannot take a decision on this point, it will be very difficult to avoid holding a meeting this evening, if there is an important item on the agenda.

I put forward this proposal because all the remaining items on the agenda have already been discussed at length and in public in the Committees, and every speaker has had the opportunity of expressing his views on the points under discussion once or even several times.

I think that my proposal at this stage in our work does not depart from the principles of freedom which we must respect. My proposal is a precise one: I suggest that, on all the reports to be approved by the General Assembly, a maximum number of three representatives should speak for and three against the resolutions.

Mr. MAKIN (Australia): I offer no objection, Mr. President, to the suggestion you have made, provided that the Nation that made the original suggestion regarding this matter is included in the list of speakers on the question. The mover of the resolution has certainly some right to be heard upon such a matter; providing that that is understood, I would offer no objections to your suggestion.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The

grande importance à la question du veto. Il est évident que cette question demande à être traitée d'une manière approfondie. Or, il se trouve que le texte du rapport, dont les traductions française et anglaise ont été distribuées ce matin, ne nous est parvenu que ce soir, de sorte qu'il n'a pas encore été traduit en russe. Il s'agit d'un document extrêmement important, encore qu'il ne comporte que quatre pages. D'autre part, comme l'ordre du jour a été distribué ce matin, alors que nous étions retenus par le travail de Commissions, nous n'avons eu aucune possibilité de nous préparer au présent débat.

Pour ces raisons, et aussi parce qu'elle n'est pas au complet aujourd'hui, la délégation soviétique souhaiterait que l'examen de cette question fût reporté à la séance de demain matin. Nous pourrions alors étudier cette question avec tout le sérieux et tout le soin qu'elle exige.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il faut toujours prendre en considération une demande comme celle de M. Vychinsky, et je dirais oui tout de suite si un certain nombre de délégations n'avaient déjà fait des préparatifs de départ, ce départ devant avoir lieu samedi. Nous n'avons donc plus que deux journées pour achever nos travaux.

Si l'Assemblée pouvait, en même temps qu'elle se prononce sur la demande de M. Vychinsky, décider que trois orateurs seulement parleront pour et trois orateurs parleront contre les rapports qui lui sont présentés, nous pourrions alors remettre à demain la discussion sur le veto. Si nous ne pouvons pas prendre de résolution sur ce point, il nous est très difficile de ne pas tenir de séance ce soir, s'il y a une importante question à l'ordre du jour.

Je fais cette proposition parce que toutes les questions restant à l'ordre du jour ont déjà été longuement et publiquement débattues au sein des Commissions, et chaque orateur a eu l'occasion de dire une fois et même plusieurs fois tout ce qu'il pensait sur les points en discussion.

Je pense que ce n'est pas manquer aux règles de la liberté que nous devons respecter que de faire, à cette phase de nos travaux, la proposition que je formule. Ma proposition est précise: je suggère qu'au maximum, sur tous les rapports que l'Assemblée générale doit approuver, trois orateurs parlent pour, et trois orateurs parlent contre les résolutions.

M. MAKIN (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je ne vois pas d'objection à la suggestion que vous venez de faire, Monsieur le Président, à la condition que la délégation qui a fait la proposition initiale à ce sujet soit comprise dans les trois orateurs prévus. L'auteur de cette résolution a certainement quelque droit à être entendu sur un tel sujet; ceci étant admis, je n'aurai aucune objection à faire à votre suggestion.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation

Soviet delegation also does not object to the number of speakers being limited. But we find it difficult to ask for this, because we wish to be included among those speaking against the resolution.

The Soviet delegation thus agrees to the limitation of speakers, but as we are determined to speak on this question, we are somewhat embarrassed to include ourselves among the three speakers.

The PRESIDENT (*translated from French*): There is no difficulty. I shall regard the representative of Australia as the first to speak for the motion, and the representative of the Soviet Union as the first to speak against it.

Mr. VANDENBERG (United States of America): May I ask the President for a clarification? Assuming that the rule is adopted, what would happen if an amendment were submitted to a proposition?

The PRESIDENT (*translated from French*): A speaker who submits an amendment always has the right to defend it. If an amendment is proposed, three representatives can speak for it and three against it, but, of course, it is not essential that this maximum should be reached.

Mr. CASTRO (El Salvador): My objection to the President's proposition is that there are some important matters that naturally lend themselves to a more lengthy discussion, and there are some matters about which there is a practically unanimous opinion. At this session, we have adopted unanimously and without discussion a number of resolutions, but there are some that are not likely to be adopted in such a speedy manner.

Therefore, I reserve the right, as the representative of El Salvador, to make statements concerning questions that may be presented, even though in some cases my delegation may not take part in the debate. If this exception is accepted, if instead of engaging in a lengthy debate, we recognize the right of any delegation to make a specific statement expressing in detail the attitude of the delegation, I would have no objection. Otherwise, I understand that there are two kinds of questions: the questions that are regarded as important, about which there have been great divergencies of opinion, and those questions in regard to which nobody has any specific objection.

I think, therefore, that the two categories of questions should be treated in a different manner. For those upon which opinion is practically unanimous, it would be almost unnecessary to have three speakers in favour, and three against. But in regard to those that are important and that lend themselves to great differences of opinion, I think that there should be more

gation soviétique ne s'oppose pas non plus à ce que le nombre des orateurs soit limité. Nous avons cependant des scrupules à présenter cette demande, parce que nous avons l'intention d'être parmi les orateurs qui parleront contre cette résolution.

La délégation soviétique est donc d'accord pour que le nombre des orateurs soit limité, mais, comme nous avons la ferme intention d'intervenir dans ce débat, nous éprouvons quelque embarras à nous ranger parmi les trois orateurs prévus.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas de difficulté. Je considère le représentant de l'Australie comme étant le premier orateur devant parler pour, et le représentant de l'Union Soviétique comme étant le premier orateur devant parler contre.

M. VANDENBERG (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Puis-je vous demander un éclaircissement, Monsieur le Président? A supposer que cette règle soit adoptée, que se passerait-il si quelqu'un présentait un amendement à une proposition?

Le PRÉSIDENT: L'orateur qui présente un amendement a toujours la parole pour le défendre. Si un amendement est proposé, trois orateurs pourraient parler pour et trois orateurs contre, ce qui, bien entendu, est un maximum qui ne doit pas nécessairement être atteint.

M. CASTRO (Salvador) (*traduit de l'anglais*): L'objection que je fais à la proposition du Président est qu'il y a des questions importantes qui, par leur nature même, peuvent donner lieu à des débats prolongés, et d'autres questions sur lesquelles l'unanimité est virtuellement faite parmi les Membres de l'Assemblée. Au cours de la présente séance, nous avons adopté à l'unanimité et sans discussion un certain nombre de résolutions, mais il y en a d'autres qui ne pourront probablement pas être adoptées aussi rapidement.

Par conséquent, je me réserve le droit, en qualité de représentant du Salvador, de faire des déclarations sur les questions qui pourraient être présentées même si, dans certains cas, ma délégation ne peut pas prendre part au débat. Si cette exception est acceptée et si, au lieu de nous engager dans des débats prolongés, nous reconnaissons à toute délégation le droit de faire une déclaration précise exprimant son attitude de façon détaillée, je ne ferai plus d'objection. Sinon, je comprends qu'il y a deux sortes de questions: celles qui sont considérées comme importantes et sur lesquelles il y a eu de grandes divergences d'opinions, et celles à propos desquelles personne ne fait d'objection précise.

Aussi je pense que les deux catégories de questions devraient être traitées chacune d'une manière différente. Lorsqu'il s'agit de questions sur lesquelles l'unanimité s'est pratiquement faite, il serait presque superflu de faire entendre trois orateurs pour et trois orateurs contre. En revanche, pour les questions importantes et qui donnent lieu à de grandes divergences de

opportunity for discussion. All the delegations should have the right to express themselves.

Mr. NIETO DEL RIO (Chile) (*translated from French*): Mr. President, I should like to know if the rule you have proposed will apply only to the veto question, or if it is general. I ask this because the delegation of Chile wishes to speak on the Spanish question.

The PRESIDENT (*translated from French*): I would not say that the proposal of the representative of El Salvador is of no value; but, in any case, it does not shorten our debate. It is when debates give rise to long discussion that it is advisable to limit the latter; the question does not arise when there is unanimous agreement in the Assembly. But when we do not agree, when the discussion threatens to become too long, it seems advisable to shorten it. It is when we are discussing proposals on which there is not agreement, that it would be desirable to limit the number of speakers to three for and three against.

I was present at all the discussions in the First Committee on the Spanish question, which will come before the General Assembly tomorrow. I know that there are two different groups, one for and one against. We must, I think, admit that the ideas of one representative may sometimes be expressed by someone else in a perfectly acceptable manner.

I can withdraw my proposal, if you feel that you cannot adopt it. But I am afraid that, if every one wishes to express his opinion on the three important political questions which remain to be discussed—the veto, Spain and disarmament—the work of the Assembly will continue beyond Saturday.

My proposal is clear: on every report, whatever it may be, three representatives may speak for the motion and three against. If an amendment is submitted, it may be supported by three speakers and opposed by three others.

Mr. MAKIN (Australia): Mr. President, I request clarification of what you have just submitted. I do not know how the report dealing with the question of trusteeship will be presented. I would like to ask that, in regard to this matter, those mandatory Powers that are concerned in the report should not be excluded, by reason of your ruling, from being able to take part in the debate and express their views upon those matters which are of such vital concern to them. Might I ask whether, in such a situation, a mandatory Power will retain its right to speak upon that item which deals with the treaty relating to its trusteeship.

The PRESIDENT (*translated from French*): I note that it is better not to try to suggest methods for shortening debates. It is better to allow matters to take their own course, and to

vues, j'estime qu'il devrait y avoir plus de possibilités de discussion. Toutes les délégations devraient avoir le droit de faire connaître leur avis.

M. NIETO DEL RIO (Chili): Je voudrais savoir, Monsieur le Président, si la règle que vous avez proposée s'applique seulement à la question du veto ou si elle est générale. Je demande cela parce que la délégation chilienne désire intervenir sur la question espagnole.

Le PRÉSIDENT: Je ne dirai pas que la proposition faite par le représentant du Salvador ne sert à rien; en tout cas, elle n'abrège pas les débats. C'est lorsque les débats donnent lieu à une longue discussion, qu'il convient de limiter celle-ci; la question ne se pose pas lorsque l'accord au sein de l'Assemblée est unanime. Mais, quand nous ne sommes pas d'accord, quand le débat risque d'être trop long, il paraît utile d'abrégé les discussions. C'est à propos des discussions de propositions, sur lesquelles l'accord ne se fait pas, qu'il convient de limiter le nombre des orateurs à trois parlant pour et à trois parlant contre.

J'ai assisté, au sein de la Première Commission, à tous les débats qui ont eu lieu sur la question espagnole, qui viendra demain devant l'Assemblée générale. Je sais que deux groupes différents existent, l'un pour, l'autre contre. Et il faut admettre, me semble-t-il, que parfois la pensée d'un représentant puisse être traduite par un autre que lui, et cela d'une manière parfaitement acceptable.

Je peux retirer la proposition que j'ai faite, si vous ne jugez pas pouvoir l'adopter, mais je crains que, si chacun veut donner son avis sur les trois questions importantes d'ordre politique qui restent à discuter — veto, Espagne, désarmement — les travaux de l'Assemblée ne durent au delà de samedi.

Ma proposition est claire: sur chaque rapport, quel qu'il soit, trois orateurs pourraient parler pour, et trois orateurs contre. Si un amendement est présenté, il pourrait être soutenu par trois orateurs et combattu par trois autres.

M. MAKIN (Australie) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, je voudrais des éclaircissements au sujet de ce que vous venez de suggérer. J'ignore sous quelle forme sera présenté le rapport relatif aux territoires sous tutelle. Je voudrais demander que, pour cette question, celles des Puissances mandataires qu'intéresse le rapport ne soient pas, du fait de votre décision, privées de la possibilité de prendre part aux débats et d'exprimer leurs vues sur un sujet qui a, pour elles, une importance capitale. Pourrais-je demander si, en pareil cas, une Puissance mandataire conservera son droit de parler sur le point précis de l'ordre du jour concernant l'accord relatif à sa mission de tutelle?

Le PRÉSIDENT: Je constate qu'il est préférable de ne jamais proposer de moyens tendant à réduire les débats. Mieux vaut laisser aller les choses et prendre une décision au moment op-

take a decision at the proper time. I withdraw my proposal in order that the matter should not become too complicated.

I think that we can give satisfaction to Mr. Vyshinski by dealing with items 5, 6 and 7 of the agenda now, and I suggest that we should finish them at this meeting, so as not to have to meet this evening. If there is no opposition, I shall consider this course as accepted.

The discussion on Article 27 will, of course, be postponed until tomorrow.

161. Affirmation of the principles of international law recognized by the Charter of the Nürnberg Tribunal: report of the Sixth Committee: resolution (document A/236)

The PRESIDENT (*translated from French*): The next item on the agenda is the discussion of the report submitted by the Sixth Committee, on the affirmation of the principles of international law recognized by the Charter of the Nürnberg Tribunal (annex 66). In the absence of Mr. Viteri Lafronte, the Rapporteur, I shall read the draft resolution:

"The General Assembly,

"Recognizes the obligation laid upon it by Article 13, paragraph 1, sub-paragraph a of the Charter, to initiate studies and make recommendations for the purpose of encouraging the progressive development of international law and its codification;

"Takes note of the Agreement for the establishment of an International Military Tribunal for the prosecution and punishment of the major war criminals of the European Axis, signed in London on 8 August 1945, and of the Charter annexed thereto, and of the fact that similar principles have been adopted in the Charter of the International Military Tribunal for the trial of the major war criminals in the Far East, proclaimed at Tokyo on 19 January 1946;

"Therefore,

"Affirms the principles of international law recognized by the Charter of the Nürnberg Tribunal and the judgment of the Tribunal;

"Directs the Committee on the codification of international law established by the resolution of the General Assembly of 11 December 1946, to treat as a matter of primary importance plans for the formulation, in the context of a general codification of offences against the peace and security of mankind, or of an International Criminal Code, of the principles recognized in the Charter of the Nürnberg Tribunal and in the judgment of the Tribunal."

If no one wishes to speak on this resolution, I shall consider it as adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

The PRESIDENT (*translated from French*): I think it would be better to postpone the rest

portun. Je retire ma proposition, sinon cela deviendrait trop compliqué.

Nous pourrions, je pense, donner satisfaction à M. Vychinski, en traitant dès maintenant les points 5, 6, et 7 de l'ordre du jour, et je vous propose d'en terminer à la présente séance, ce qui nous éviterait de tenir séance ce soir. Il n'y a pas d'opposition? Il en est ainsi décidé.

Il est bien entendu que la discussion sur l'Article 27 est remise à demain.

161. Confirmation des principes de droit international reconnus par le statut de la Cour de Nuremberg. Rapport de la Sixième Commission. Résolution (document A/236)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle l'examen du rapport présenté par la Sixième Commission, en vue de la confirmation des principes de droit international reconnus par le statut de la Cour de Nuremberg (annexe 66). En l'absence de M. Viteri Lafronte, Rapporteur, je donne lecture du projet de résolution:

"L'Assemblée générale

"Reconnaît l'obligation qui lui incombe aux termes de l'Article 13, paragraphe 1, alinéa a de la Charte, de provoquer des études et de faire des recommandations en vue d'encourager le développement progressif et la codification du droit international;

"Prend acte de l'Accord relatif à la création d'une Cour militaire internationale chargée de poursuivre et de châtier les grands criminels de guerre de l'Axe européen, Accord signé à Londres le 8 août 1945, ainsi que du statut joint en annexe; prend acte également du fait que des principes analogues ont été adoptés dans le statut de la Cour militaire internationale chargée de juger les grands criminels de guerre en Extrême-Orient, statut promulgué à Tokyo, le 19 janvier 1946;

"En conséquence,

"Confirme les principes de droit international reconnus par le statut de la Cour de Nuremberg et par l'arrêt de cette Cour;

"Invite la Commission chargée de la codification du droit international, créée par la résolution de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1946, à considérer comme une question d'importance capitale les projets visant à formuler, dans le cadre d'une codification générale des crimes commis contre la paix et la sécurité de l'humanité ou dans le cadre d'un code de droit criminel international, les principes reconnus dans le statut de la Cour de Nuremberg et dans l'arrêt de cette Cour."

Si personne ne demande la parole sur cette résolution, je la considérerai comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il serait préférable de remettre la fin de l'ordre du jour à la séance

of the agenda until our meeting this evening, because the report of the Second Committee on relief needs after the termination of UNRRA may give rise to discussion, as may item 15, which we have left over.

The President's proposal was adopted.

The meeting rose at 7 p.m.

FIFTY-SIXTH PLENARY MEETING

*Held on Wednesday, 11 December 1946,
at 8.15 p.m.*

CONTENTS

	<i>Page</i>
162. Relief needs after the termination of UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration): report of the Second Committee: resolution	1145
163. Conditions on which Switzerland may become a party to the Statute of the International Court of Justice: report of the Sixth Committee: resolution	1156
164. Establishment of an International Children's Emergency Fund: report of the Third Committee: resolution	1157
<i>Acting President: Mr. V. K. Wellington Koo (China).</i>	

The PRESIDENT: At the request of our President, Mr. Spaak, who was called away by an unavoidable engagement, I have the honour to preside at this meeting, and I count on your co-operation, as you have always co-operated with Mr. Spaak.

162. Relief needs after the termination of UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration): report of the Second Committee: resolution (document A/237)

The PRESIDENT: We shall now discuss the report of the Second Committee concerning relief needs after the termination of UNRRA (annex 67).

I call upon Mr. Sanjines, representative of Bolivia, Rapporteur.

Mr. SANJINES (Bolivia), Rapporteur (*translated from French*): I shall now read the resolution embodied in the Second Committee's report concerning relief needs after the termination of UNRRA, this report having been unanimously adopted by the Committee.

The resolution reads as follows:

"The General Assembly,

"Taking note of the UNRRA Council resolution (No. 100) of 16 August 1946, and of the related resolution adopted by the Economic and Social Council of 3 October 1946;

"Recognizing that certain countries will need financial assistance in 1947 to provide for imports of food and other basic essentials of life;

de ce soir, car le rapport de la Deuxième Commission relatif aux mesures de secours qui suivront la cessation des activités de l'UNRRA, pourrait donner lieu à discussion, de même que le point 15, que nous avons laissé.

La proposition du Président est adoptée.

La séance est levée à 19 heures.

CINQUANTE-SIXIEME SEANCE PLENIERE

*Tenue le mercredi 11 décembre 1946,
à 20 h. 15.*

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
162. Besoins d'assistance après la cessation de l'UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration): Rapport de la Deuxième Commission. Résolution	1145
163. Conditions auxquelles la Suisse peut devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice: Rapport de la Sixième Commission. Résolution	1156
164. Création d'un Fonds international de secours à l'enfance: Rapport de la Troisième Commission. Résolution	1157
<i>Président par intérim: M. V. K. Wellington Koo (Chine).</i>	

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): A la demande de M. Spaak, notre Président, retenu ailleurs par un cas de force majeure, j'ai l'honneur d'assumer la présidence de cette séance. Je compte sur votre collaboration qui n'a jamais fait défaut à M. Spaak.

162. Besoins d'assistance après la cessation de l'UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration). Rapport de la Deuxième Commission. Résolution (document A/237)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons discuter le rapport de la Deuxième Commission sur les besoins d'assistance après la cessation de l'activité de l'UNRRA (annexe 67).

Je donne la parole à M. Sanjines, représentant de la Bolivie, Rapporteur.

M. SANJINES (Bolivie), Rapporteur: Je vais donner lecture de la résolution contenue dans le rapport de la Deuxième Commission concernant les besoins d'assistance après la cessation de l'UNRRA, rapport qui a été adopté par la Commission à l'unanimité. Cette résolution est la suivante:

"L'Assemblée générale,

"Prenant acte de la résolution No 100 du Conseil de l'UNRRA en date du 16 août 1946, et de la résolution connexe adoptée par le Conseil économique et social le 3 octobre 1946;

"Reconnaissant que certains pays auront besoin, en 1947, d'une assistance financière pour couvrir leurs importations de denrées alimentaires et autres principaux produits de première nécessité;